

SECTION 8. — LES PRONOMS INDÉFINIS

- 705 On range sous le nom de **pronoms indéfinis** des mots variés indiquant, soit une quantité non chiffrée (par ex., *plusieurs*), soit une identification imprécise (par ex., *quelque chose*), ou même un refus d'identification (*un tel*) :

TOUT dit dans l'infini QUELQUE CHOSE à QUELQU'UN (HUGO, *Contempl.*, VI, 26).

706 Pronoms proprement dits.

— *Aucun, certains, maints* (rare), *nul, plusieurs, tel* et *tout* sont aussi des déterminants indéfinis.

— *Chacun* et *quelqu'un* correspondent aux déterminants indéfinis *chaque* et *quelque*.

— *Autre* et *même* sont aussi des adjectifs indéfinis.

— *Autrui, on, personne, rien* et *néant* ne correspondent pas à des déterminants indéfinis.

Personne est d'abord un nom. *Néant* est aussi un nom.

— *Quiconque* et *qui* sont d'abord des relatifs.

Ces divers pronoms font l'objet ci-dessous d'études particulières. Notons ici que les uns sont seulement nominaux (*autrui, on, personne, quiconque, rien, néant, tel, tout*), que *qui* est ordinairement représentant et que les autres sont tantôt nominaux, tantôt représentants.

707 Adverbes employés comme pronoms indéfinis.

La plupart des adverbes de degré qui, suivis de *de*, servent de déterminants indéfinis (§ 607, a), s'emploient aussi seuls comme des équivalents de pronoms indéfinis, mais ils sont invariables, même si, comme donneurs d'accord, ils peuvent être des féminins ou des pluriels (§ 429, a, 3°).

a) Comme des nominaux masculins singuliers à valeur de neutres :

Vous croyez sans doute avoir fait BEAUCOUP pour moi (B. CONSTANT, *Ad.*, III). — *J'ignorais BEAUCOUP de son existence* (ROMAINS, *Violation de frontières*, p. 8). — *Bossuet savait BEAUCOUP du grand Condé* (MALRAUX, *Antimémoires*, p. 16). — *BEAUCOUP dépend des États-Unis* (dans le *Monde*, sélection hebdom., 8-14 janv. 1976, p. 1). — *La bête est PEU, / L'homme n'est rien* (HUGO, *Contempl.*, VI, 26). — *Ils avaient très PEU à faire* (MAUROIS, *Mes songes que voici*, p. 216). — *Je ne crois pas avoir ASSEZ obtenu. C'est ASSEZ dire. — C'est TROP dire, TROP demander. — On rirait, on se fâcherait à MOINS* (LITTRÉ). — *Elle avait peut-être PLUS à dire à son petit livre que son petit livre n'avait à lui dire* (FRANCE, *Pierre Nozière*, p. 144). — *Nous avons, dans cet ordre d'idées, bien DAVANTAGE à nous reprocher* (MIOMANDRE, *Mon caméléon*, p. 78).

— *Je te dois TANT [...]* (A. DAUDET, *Sapho*, VI). — *Ah ! qu'aurais-je besoin de TANT une fois seul ?* (GIDE, *Immor.*, III). — *Il n'a pas obtenu AUTANT qu'il espérait.* — Pour combien, voir § 699, b. — Voir les Rem.

Avec *guère*, cet emploi est littéraire : *Le nom d'Alain ne me disait GUÈRE* (HENRIOT, dans le *Monde*, 4 juin 1958). — *Si Balzac [...] avait décrit la société de son temps, il ne subsisterait plus GUÈRE de sa peinture* (MAURIAC, dans le *Figaro litt.*, 27 juin 1959). — *La société ne peut GUÈRE offrir aux pauvres, si elle ne veille, d'abord, à la prospérité collective* (AL. PEYREFITTE, *Quand la rose se fanera*, p. 144).

Sur *peu*, etc. concernant le temps (*sous peu*, etc.), voir § 965, Rem.

Remarques. — 1. *Tant* s'emploie notamment pour une quantité qu'on ne veut ou ne peut préciser, ainsi que pour le nombre des unités (et, éventuellement, des dizaines) dans une somme ou une date :

Ils ont TANT par écureuil, fouine ou renard (TAINE, *Vie et opinions de Fr.-Th. Graindorge*, p. 282). — [...] *le testament caché qu'on découvrira page trois cent nonante et TANT* (ARAGON, *Mise à mort*, p. 345). — *L'an de grâce mille six cent et TANT* (A. DAUDET, *C. du lundi*, Trois messes basses). — De même : *Votre lettre du TANT* (AYMÉ, *Passe-muraille*, L.P., p. 7).

En Belgique, on emploie *autant* pour une quantité non précisée : *François, tu m'as remis AUTANT pour le ménage... voici les comptes... voici ce qui reste* (A. BAILLON, *Hist. d'une Marie*, 1929, p. 126).

2. *Tant* s'emploie comme nominal en particulier dans les expressions *Avoir tant fait que de* « avoir poussé les choses jusqu'à » et *À tant faire que de* « supposé qu'on pousse les choses jusqu'à » :

C'est grand dommage vraiment que ce sentiment-là [= l'amour] ne me soit pas venu plutôt à moi, puisque j'ai TANT FAIT QUE DE l'épouser (LOTI, *M^{me} Chrysanth.*, XXIV). — *Lorsque j'ai TANT FAIT QUE DE trouver une place pour ma voiture* (DUTOURD, *Paradoxe du critique*, p. 12).

À TANT FAIRE QUE DE le rencontrer, j'aime mieux qu'il me voie autrement (COLETTE, *Chéri*, M.L.F., p. 151). — À TANT FAIRE QUE DE jouer du Jules Renard, M. Debauche [...] aurait pu choisir la Bigote (DUTOURD, *Paradoxe du critique*, p. 73).

Variantes plus rares : À TANT FAIRE DE créer un mot [...], autant le réserver à un usage précis (J. CELLARD, dans le *Monde*, 29 janv. 1984). — POUR TANT FAIRE QUE prendre une maîtresse, je ne me fusse pas contenté d'une aussi peu huppée que mon initiatrice (HERMANT, *Confession d'un enfant d'hier*, VII).

Emplois absolus : *Ce n'est pas le tout d'être dans le train de la vie. Il faut encore y gagner une place — « assise » à TANT FAIRE* (L. ESTANG, dans le *Figaro litt.*, 29 oct. 1960). — *Ronse fait tenir tous les rôles d'homme par des femmes, qu'il a affublées de barbe et moustache. Ce sont des femmes adultes, et, à TANT FAIRE QUE, il aurait pu choisir des jeunesses* (M. COURNOT, dans le *Monde*, 14 déc. 1979). [Comp. *faire comme si*, etc., § 217, c, Rem. 2.]

Sur les équivalents quant à faire, tant qu'à faire, voir § 1044, d, 4° et Rem. 4.

D'autres expressions s'expliquent par la valeur pronominale de *tant* (valeur assez proche de *cela*), mais elle n'est plus perçue : *si tant est que* (cf. § 1100, a), les adverbes *partant* et *pourtant*, etc.

3. Sur la place de ces adverbes employés comme nominaux objets directs, voir § 295, d, Rem. 2.

b) Comme des pluriels, tantôt représentants (équivalant à des masculins ou à des féminins, selon le genre de l'antécédent, qui peut concerner des choses ou des personnes), — tantôt nominaux (désignant des personnes et ordinairement masculins, le féminin étant possible lorsqu'il s'agit exclusivement de femmes).

Cela est fréquent pour *beaucoup*, *peu*, *pas mal* (et *combien* : § 699, b) : *J'ai acheté un lot de vieilles vestes ; BEAUCOUP n'ont plus de boutons* (ROB.). — *Les deux tiers des avortées étaient des femmes mariées, BEAUCOUP ayant déjà un ou deux enfants* (BEAUVOIR, *Deuxième sexe*, t. I, p. 202). — *BEAUCOUP vivaient bien qui n'avaient pas de fortune* (FLAUB., *Éduc.*, I, 6). — *BEAUCOUP sont appelés, mais PEU sont élus* (Bible, trad. OSTY-TRINQUET, *Matth.*, XXII, 14). — *PEU comprirent notre situation* (MICHELET, *Hist. de la Révol. fr.*, IV, 3). — *Sur les bancs de la Chambre, on peut comprendre la haine. Bien PEU la manifestaient* (BARRÈS, *Du sang...*, p. 105). — *Nous tous, parmi les ruines, préparons une renaissance. Mais PEU le savent* (CAMUS, *Homme révolté*, Pl., p. 707). — *Le régiment de chasseurs [...] était presque tout entier dans la rue, les officiers mêlés aux cavaliers sur la chaussée [...]. PAS MAL avaient l'air éméché, sentaient au moins l'alcool* (ARAGON, *Semaine sainte*, L.P., t. I, pp. 204-205). — Voir d'autres ex. au § 429, a, 3°.

Cela est plus rare pour d'autres adverbes : *Quelques personnes, ici et là, en disent du bien, DAVANTAGE crachent dessus* (C. RHOIT, dans le *Monde*, 9 oct. 1981). — *Plus d'un million de personnes [...] ont participé aux quelque cinquante messes, réunions et rassemblements [...]. AUTANT se sont déplacées au long des rues et des routes pour l' [= le pape] apercevoir quelques secondes* (J.-P. CLERC, *ib.*, 22 sept. 1987). — *Don magique refusé à TANT, accordé à quelques-uns* (G. BEAUMONT, dans les *Nouv. litt.*, 18 déc. 1958). — *Antoine, si détaché aujourd'hui, eut-il, comme TANT, des opinions sur la marche du monde [...]*? (L. NUCERA, *Chemin de la Lanterne*, p. 223). — *La cohabitation que TANT souhaitaient* (A. FONTAINE, dans le *Monde*, 22 mars 1986). — *TANT et TANT s'étaient rapidement engraisés de la mort des héros* (Renée MASSIP, dans Renée et Roger Massip, *Passants du siècle*, p. 83). — *Il [= Montherlant] a souhaité que son visage mort soit revêtu d'un masque romain. Et TROP se sont laissés [sic] prendre à ce masque* (J. DANIELOU, dans le *Figaro*, 30 sept. 1972). — Cet emploi est exclu pour *bien* : *BIEN me l'ont confirmé.

On dit aussi *beaucoup de ces gens*, *beaucoup de vos amis*, etc. Dans ce cas, *bien* n'est pas non plus du fr. régulier : *BIEN de leurs amis de la veille rejoignaient [...] la Résistance (G. CONTE, dans le *Monde*, 3 mars 1978).

Comme nominaux, ils sont surtout sujets et attributs :

Comme sujet : voir la plupart des ex. donnés ci-dessus. — Comme attribut : *Ils étaient BEAUCOUP à cette réunion. Ils sont TROP.*

On emploie *beaucoup* aussi comme complément prépositionnel (ce que n'admettait pas Littré) :

Le malheur de BEAUCOUP est de ne pas savoir passer les soirs dans sa chambre (S.-BEUVE, *Volupté*, XV). — *Pour BEAUCOUP [...] l'agriculture semblait un avilissement* (FLAUB., *Éduc.*, III, 1). — *Il était parvenu [...] à passer aux yeux de BEAUCOUP pour la fine fleur du high-life* (MAUPASS., *Fort comme la mort*, I, 2). — *Pourquoi le poète ne se plaisait-il pas à être écouté de BEAUCOUP ?* (FRANCE, *Vie litt.*, t. II, p. 212). — *Il était demandé à BEAUCOUP de boire le calice goutte à goutte* (MAURIAC, *Pèlerins de Lourdes*, p. 55). — *Elle est violée par BEAUCOUP qui l'ignorent* (R. GEORGIN, *Guide de la langue fr.*, p. 181). — Autres ex. de *à beaucoup* : DANIEL-ROPS, *Hist. de l'Église*, Grand siècle des âmes, p. 224 ; ROMAINS, *Lettre ouverte contre une vaste conspiration*, p. 142 ; HAGÈGE, *Le fr. et les siècles*, p. 9. — *De pour beaucoup* : DE GAULLE, *Mém. de guerre*, t. I, p. 116 ; BEAUVOIR, *Deuxième sexe*, t. I, p. 173. — *De chez beaucoup* : L. DAUDET, *Jour d'orage*, p. 76 ; etc.

Les autres mots sont plus rarement employés comme compléments prépositionnels : *Leurs réflexions d'été, tenues entre PEU* (D. HALÉVY, cit. Damourrette-Pichon, § 2681). [Cf. Hist.]. — Ex. de G. Beaumont ci-dessus.

Comme compléments d'objet direct ou comme sujets réels, ces mots doivent être accompagnés du pronom *en* placé devant le verbe (cf. § 651, e) :

J'en connais BEAUCOUP qui prétendent... (LITTRÉ). — *Il en est PEU qui aient le bonheur de s'endormir aussitôt la tête sur l'oreiller* (ROMAINS, cit. Robert). — *Il y en a TANT qui voudraient être à votre place !*

Hist. — Vaugelas, p. 485, estimait que *beaucoup* au sens de « plusieurs » ne pouvait s'employer seul, sauf comme attribut. Il blâmait explicitement *à beaucoup*, exigeant *beaucoup de personnes* ou *beaucoup de gens*. Pourtant *beaucoup* comme sujet était déjà courant au XVII^e s. : **BEAUCOUP par un long âge ont appris comme vous / Que le malheur succède au bonheur le plus doux ; / Peu savent comme vous appliquer ce remède* (CORN., *Hor.*, V, 2).

Peu se construisait avec une préposition au XVII^e s. : **J'ai permis à fort PEU de lui rendre visite* (CORN., cit. Littré, s.v. *peu*, 4°).

708

Autres indéfinis occasionnels.

a) Des syntagmes nominaux dans lesquels le nom a perdu sa valeur propre.

Autre chose, grand-chose, quelque chose, peu de chose, qui, en tant que donneurs d'accord, sont traités comme des neutres, c'est-à-dire comme des masculins singuliers, alors que *chose* comme nom est féminin. Voir § 734.

La plupart, qui, comme donneur d'accord, est un pluriel, ordinairement masculin, parfois féminin : *La plupart sont venus* ; il en est de même, mais moins fréquemment, pour *bon nombre* et pour *quantité*. Voir § 429, a, 4°.

Tout le monde lorsqu'il signifie simplement « tous », « chacun » : *TOUT LE MONDE ne peut pas être orphelin* (J. RENARD, *Poil de Car.*, Pl., p. 742). — Le bon usage n'accepte pas que, donneur d'accord, *tout le monde* soit considéré comme un pluriel : voir § 429, c, 2°.

D'autres expressions avec *monde* pourraient être citées comme locutions indéfinies, notamment *GRAND MONDE*, qui correspond, pour des personnes, à *grand-chose* (§ 734, b) : *Il n'y avait pas GRAND MONDE à l'enterrement*. — Cette locution, qui ne peut être sujet (sauf sujet « réel » d'un verbe impersonnel), s'emploie dans un contexte explicitement ou implicitement négatif.

b) Des locutions à noyau verbal contenant les interrogatifs *qui*, *quoi*, *lequel*, *combien* (ce sont des sous-phrases incidentes qui ont perdu leur caractère originel : § 373, a). Le genre et le nombre sont ceux de l'interrogatif.

Avec *savoir* : *IL NE SAIT QUOI se passe au plus secret de sa chair* (Fr. MAURIAC, *Journal 1932-1939*, p. 96). — *Beaux yeux de mon enfant, par où filtre et s'enfuit / JE NE SAIS QUOI de bon, de doux comme la Nuit !* (BAUDEL., *Fl. du m.*, Yeux de Berthe.) — *Un beau cousin rose, amené là [...] par ON NE SAIT QUI* (DORGÈS, *Croix de bois*, VI). — *Après cela nous devons nous attendre à DIEU SAIT QUOI*. — *JE NE SAIS COMBIEN se sont trouvés mal*.

Avec *importer* : *Ce n'est pas N'IMPORTE QUI, qui fait ça. Et on ne fait pas ça pour N'IMPORTE QUI* (SIMENON, *Maigret et l'inspecteur Malgracieux*, p. 151). — *Plus il avait trompé N'IMPORTE LAQUELLE des deux, plus elle l'aimait* (FLAUB., *Éduc.*, III, 4). — *Il m'a répondu N'IMPORTE QUOI* (AC.).

c) Mots ou syntagmes divers.

Qui de droit « celui qui exerce l'autorité » : *Le Gouverneur adresse leurs justes revendications à QUI-DE-DROIT* (CENDRARS, *Or*, XXXVII). [Les traits d'union, qui ne sont pas conformes à l'usage reçu, montrent que l'auteur voit ici une sorte de composé. Voir aussi BILLY, cité au § 263, c, 2°.] — Sens élargi, « celui que cela concerne (juridiquement) » : *L'avocat [...] envisagera toutes les poursuites contre QUI DE DROIT afin de déterminer les responsabilités* (dans le *Monde*, 29 oct. 1976, p. 16).

Qui que ce soit « n'importe qui », *quoi que ce soit* « n'importe quoi » : *Je fais ce que je crois devoir faire, en toute conscience, et n'ai de compte à rendre à QUI QUE CE SOIT* (MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 724). — *QUOI QUE CE SOIT ne cesse d'être faux que lorsqu'on affirme le contraire* (MONTHERL., *Marée du soir*, p. 36).

Pour *X, N, tutti quanti, et cetera, et alii*, voir § 220.

709 Place des pronoms indéfinis.

Ils occupent dans la phrase la place qu'auraient des syntagmes nominaux de même fonction. Voir cependant pour certains objets directs (*tout, rien, adverbes de degré*) au § 295, *d* et Rem. ; pour *rien* sujet réel, § 230bis.

710 *Aucun* [okœ]¹³, fém. *aucune*.

a) *Aucun* peut encore s'employer avec son ancienne valeur positive.

1° Au pluriel, précédé de *d'*, dans la langue écrite soignée, mais aussi dans la langue parlée de certaines régions (notamment de l'Orléanais). Le sens est « quelques-uns, certains » (il s'agit de personnes) :

D'aucuns est presque toujours nominal : *D'aucuns y avaient amené leur famille* (R. de GOURMONT, *Belgique littéraire*, p. 15). — *Celle-là, disait-il* [= un personnage à qui l'auteur prête des régionalismes], *c'est l'effraie*. *D'aucuns disent la chouette religieuse* (GENEVOIX, *Raboliot*, II, 3). — *Ce que d'aucuns désignent parfois par « Lancelot propre »* (A. MICHA, dans *Romania*, 1960, p. 145). — *D'aucuns suggèrent même que Moscou a délibérément limité son soutien à Hanoï* (A. JACOB, dans *le Monde*, 13 mars 1979). — *Une dissension s'établit dans le mouvement.* / — *D'aucuns veulent abattre Rabier sans tarder.* / — *D'autres veulent que je quitte très vite Paris* (DURAS, *Douleur*, p. 96).

D'aucuns comme représentant : *De ces hommes, il n'était pas un qui fût méchant, d'aucuns même étaient capables de générosité* (AYMÉ, *Aller retour*, p. 58).

Plus rarement comme complément : *Un temps dont le prophétisme cacophonique paraîtra à d'aucuns annoncer bien des paroxysmes du nôtre* (Georges CESBRON, dans *les Lettres romanes*, févr. 1977, p. 80). — Occasionnellement au fém. : *Si parmi vous, pourtant, d'aucunes / Le comprenaient différemment [...]* (A. DAUDET, *Amoureuses, Prunes*). — *Venez d'aucunes / Et d'aucuns* (VERL., *Jadis et nag.*, Images d'un sou).

L'Acad. signale encore *aucuns* sans *d'* (« quelquefois familièrement » en 1932 ; « vieilli » en 1986). Au XIX^e s., on en trouve des ex. assez nombreux ; mais ils sont très rares au XX^e : *Pour écrire, il faut d'abord penser, bien qu'aucuns s'en dispensent journellement* (NODIER, lettre, dans *Europe*, juin-juillet 1980, p. 135). — *Comme aucuns le prétendaient* (SAND, *Maîtres sonneurs*, XXXI). — *Aucuns t'appelleront une caricature* (BAUDEL., *Fl. du m.*, Danse macabre). — *Cette ville méconnue par aucuns* (JAMMES, *De l'âge divin à l'âge ingrat*, IV). — Autres ex. : SAINTE-BEUVE, PROUDHON, cit. *Trésor*.

2° Comme représentant au singulier, dans certaines conditions qui lui sont communes avec d'autres auxiliaires de la négation (§ 981). Le sens est « un, quelqu'un » (il s'agit de personnes ou de choses) :

Il était presque aussi dangereux de s'en remettre complètement à aucune d'elles [= les classes sociales] *du sort des autres, que de faire d'un peuple l'arbitre des destinées d'un autre peuple* (TOCQUEVILLE, *Démocr. en Amér.*, I, II, 6). — *Le caporal Aubry évitait de parler à aucun des officiers* (STENDHAL, *Chartr.*, IV). — *D'un mouvement de l'âme aussi pur, aussi innocent qu'aucun de ces gestes inhabituels qui ravissent [...] le cœur des mères [...]* (BERNANOS, *Joie*, p. 249).

Rarement comme nominal : *Je ne crois pas qu'aucun en connaisse l'entrée* (GIDE, *Saül*, IV, 1). — Au féminin : *Plus qu'aucune M^{me} de Burne se sentait née pour le rôle de fétiche* (MAUPASS., *Notre cœur*, II, 5).

13. Prononciation traditionnelle, fortement concurrencée par [okœ] : cf. § 25, a, Rem.

b) Le plus souvent, *aucun* est employé dans un contexte explicitement négatif, soit dans la dépendance de *sans* ou *sans que*, — soit comme auxiliaire de l'adverbe *ne* :

Aucun est représentant et prend le genre de son antécédent (qui concerne des personnes ou des choses) : *Barrès, cette abeille au bord de l'encrier, que les politiciens maçons de la III^e République, pendant plus de trente ans, ont replongé dans l'encre, sans qu'aucun ait jamais eu la fantaisie d'en faire un ambassadeur au Vatican* (MAURIAC, dans *le Figaro litt.*, 19 juin 1948). — *De toutes vos raisons, aucune ne me convainc.*

On observera quelques usages particuliers et plus rares : 1) *Aucun* redondant par rapport au sujet (cf. § 365, c) : *Robert veut partir : vous n'osez aucun le prier de rester* (Fr. de CUREL, *Fossiles*, cit. Sandfeld, t. I, p. 363). — 2) *Aucun* nominal : *J'aime tous et n'accuse aucun* (VERL., *Sagesse*, I, 2). — *Il n'oubliait la fête d'aucun de la famille* (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. I, p. 184). — Féminin : *Aucune n'a jamais été aimée comme moi !* (FLAUB., *Éduc.*, III, 6.) — 3) *Aucun* au pluriel : *Aucuns de ces caractères indispensables à l'Église [...] ne sauraient lui appartenir* (LAMENNAIS, *De la religion*, VI, 1). — [...] *sous la condition de faire bien constater leurs droits, ne renoncer à aucuns* (BALZAC, *E. Grandet*, G.-F., pp. 127-128). — [...] *que vous finissez peut-être par croire vous-même que vous avez des droits chez moi et sur moi ; mais vous savez bien que vous n'en avez aucuns* (DUMAS fils, *Étrangère*, III, 3). — *Ces yeux [...] n'étaient comparables à aucuns* (LOTI, *Désenchantées*, XLIII). — *Ah ! je n'avais plus besoin des vers des poètes, maintenant. Aucuns n'avaient pleuré comme pleuraient mon amour, ma pensée et mes souvenirs* (LÉAUTAUD, *Petit ami*, VI).

c) Comme d'autres auxiliaires de la négation (§ 982), *aucun* a pris par contagion le sens négatif de l'adverbe *ne* qu'il accompagne d'ordinaire :

Lui connaissez-vous des ennemis ? AUCUN (AC.).

Hist. — 1. Sur l'étymologie d'*aucun*, voir § 608, a, Hist. — *Aucun* s'employait assez souvent comme nominal sujet avec la négation *ne* : * *On entreprend assez, mais aucun n'exécute* (CORN., *Cinna*, II, 1). — *Aucun n'est prophète chez soy* (LA F., *F.*, VIII, 26). — *Qu'aucun par un zèle imprudent / [...] / Ne sorte avant le temps* (RAC., *Ath.*, IV, 5).

Jusque dans le XVI^e s. le pluriel *aucuns* a pu être précédé de l'article défini : *LES AUCUNS le plandoient* (FROISSART, *Chron.*, éd. K., t. XVII, p. 260). — *LES AUCUNS sont mors et roidis* (VILLON, *Test.*, 229). — *LES AUCUNS disoient que [...]* (RAB., *Pant.*, II).

2. Sur *pas un* comme synonyme d'*aucun*, voir § 714, c.

711 *Nul* appartient à la langue écrite ; en parlant, on le remplace par *personne* ou par *aucun*. Il se construit presque toujours avec *ne* ou avec *sans que* (voir Rem.).

a) Comme nominal, il ne se dit que des personnes.

Il est ordinairement masculin ; il est d'ailleurs souvent employé dans l'expression de vérités générales (morales ou juridiques).

Nul n'est tenu d'accepter une succession qui lui est échue (Code civil, art. 775). — *Nul n'est exempt de mourir* (AC.). — *Nul ne sait votre sort* (HUGO, *Rayons*, XLII). — *Nul ne peut être arbitrairement détenu* (Constitution de la 1^{re} République, art. 66).

Il se met au féminin quand la situation indique explicitement qu'il s'agit seulement de femmes :

Nulla ne sait mieux éconduire un galant (GAUTIER, *Cap. Fracasse*, VIII). — *Imaginez le plus laid des hommes. Nulle ne l'aimera* (J. RENARD, *Journal*, 10 déc. 1896). — *Nulle ne fut dans de meilleures conditions que cette petite fille* (BARRÈS, *Jardin de Bérén.*, p. 100). — *Je finirai par me passer de toi, jeune fat que toute la ville adore et que nulle ne fait pleurer* (LOUÏS,

Aphrodite, II, 7). — *Peut-être Robert a-t-il voulu me rassurer, me dire que je n'avais rien à craindre, que NULLE dans ton passé ne pouvait rivaliser avec moi* (M. OLIVIER-LACAMP, *Chemins de Montvézy*, p. 133).

Il s'emploie ordinairement comme sujet singulier. Certains auteurs en font un complément, ou le mettent au pluriel : *Pierre se croyait seul avec elle* [= sa souffrance] *sans NUL à qui s'ouvrir* (R. ROLLAND, *Pierre et Luce*, p. 20). — *Il* [= ton avenir] *est déjà si grand que tu ne peux empêcher NUL de le voir* (GIDE, *Saül*, III, 7). — *Il est certain qu'il ne se serait adressé à NULS autres qu'à Barrault et à sa troupe* (G. BAUËR, dans le *Soir* [Bruxelles], 4 nov. 1959). — *NULS ne furent plus constants dans leur haine de nazisme* (AMBRIÈRE, *Grandes vacances*, p. 193). — Cf. Hist.

Remarque. — *Nul* avec un sens positif (« n'importe qui ») est très rare :

À meilleur titre que *NUL*, j'aurais le droit [...] de récuser le reproche d'exagération (CLAUDEL, *Figures et paraboles*, p. 69).

b) Comme représentant, il se dit des personnes et des choses et s'emploie aux deux genres :

Plusieurs explorateurs sont allés dans ces régions ; NUL n'en est revenu. — *NULLE, parmi les femmes françaises, n'a possédé à ce degré l'imagination et l'esprit* (S.-BEUVE, *Nouv. lundis*, t. I, p. 287). — *Ces maisons se présentent à l'œil comme les branches d'un éventail grand ouvert. NULLE ne masque l'autre* (MAURRAS, *Anthinéa*, p. 137).

Hist. — Étymologiquement, *nul* inclut la négation (lat. *nullus* = *ne* + *ullus*). C'est par analogie avec *aucun* qu'il se construit avec *ne* en fr. — Comme nominal, il a pu s'employer couramment au plur. jusque dans le XVII^e s. : *Àfin que NULS de ceux qui ont de la justesse, de la vivacité [...] ne se reprochent pas même ce petit défaut* (LA BR., *Disc. sur Théophr.*).

712 Autre.

N.B. Comme *autre* est aussi un adjectif (§ 622), on ne considérera pas automatiquement comme pronominal tout emploi où *autre* se trouve accompagné d'un déterminant sans être suivi d'un nom, étant donné que cette construction se présente aussi avec un adjectif quelconque (§ 217, d).

Ex. où *autre* n'est pas pronominal : *Votre habit est usé, il faut en acheter UN AUTRE* (AC.). [Comp. : ... il faut en acheter UN NOUVEAU.] — *Une odeur trop douce dont on a peur qu'elle en cache UNE AUTRE* (MAURRIAC, *Robe prétexte*, XXX). — *Voici deux livres ; je prends le grand ; prenez L'AUTRE* (Comp. : ... prenez LE PETIT.)

Autre peut être considéré comme pronominal quand il est employé comme nominal ou construit sans déterminant.

a) Autre comme nominal avec un déterminant. Il s'agit de personnes.

1° Avec l'article indéfini.

— Comme sujet : *À votre place UN AUTRE se serait empressé de venir* (AC.). — *Hussonnet [...] inspira l'envie à Rosanette d'avoir, comme UNE AUTRE, ses soirées* (FLAUB., *Éduc.*, III, 4). — *D'AUTRES vont maintenant passer où nous passâmes* (HUGO, *Rayons*, XXXIV).

— Comme complément prépositionnel : *Adressez-vous à UN AUTRE, à D'AUTRES.* — *La place que j'occupais était celle d'UNE AUTRE* (GIDE, *Symphonie pastor.*, M.L.F., p. 153). — *On voit son Ange, jamais l'Ange d'UN AUTRE* (RIMBAUD, *Saison en enfer*, Délires, I). — Tour elliptique figé : *Ah ! si c'était vrai ! / — Monsieur, je vous jure... / — À d'autres !* (VILL. DE L'ISLE-A., *Contes cruels*, p. 568.) [= Allez dire cela à d'autres, c'est-à-dire Je ne vous crois pas.]

L'article partitif disparaît par haplologie après la préposition *de* (§ 568, Rem.). Il est anormal qu'on emploie l'article contracté : *°Pour nos morts point de tombe [...], seulement la croix du*

Christ pour les signaler au mépris de certains, à l'oubli DES AUTRES, à la prière de beaucoup (CAYROL, dans le *Figaro litt.*, 8 mai 1948).

On dit bien d'autres (§ 569, b) : *Je pense aux matelots oubliés dans une île, / Aux captifs, aux vaincus !... À bien D'AUTRES encor !* (BAUDEL., *Fl. du m.*, Cygne, II.)

— Comme objet direct, attribut ou sujet réel : *Quant à ses chansons, [...] elles célébraient D'AUTRES que Gabrielle* (NERVAL, *Filles du feu*, Angélique, XI). — *Et si j'aimais UN AUTRE, tu m'aimerais toujours ?* (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. III, p. 210). — *Il lui était indifférent qu'on aimât D'AUTRES* (ib., t. III, p. 126). — *Promène-toi ; tu promènes UN AUTRE* (GIRAUDOUX, *Contes d'un matin*, p. 40). — *Elle l'aurait aimé si elle avait pu aimer UN AUTRE* (LA VARENDE, *Sorcière*, p. 33). — *Elle se fait une gloire de ce qui remplirait D'AUTRES de confusion* (M. GARÇON, *Plaidoyers chimériques*, p. 19). — *Sa sagesse personnelle [...] a aidé beaucoup D'AUTRES à établir leur équilibre* (HENRIOT, dans le *Monde*, 16 mai 1956). — *Lorsque celui qui parle invite UN AUTRE à l'accompagner* (AC., s.v. *venir*).

Le pronom peut aussi s'appuyer sur le pronom *en* qui précède (cf. § 651, e) : *Il EN aimait UNE AUTRE !* (FLAUB., *M^{me} Bov.*, I, 1.) — *Tu EN aimes UN AUTRE ?* (A. DAUDET, *Jack*, t. II, p. 328.) — *Vous l'aimiez ? La belle affaire ! Vous EN aimez UN AUTRE, voilà tout* (MAURRIAC, *Feu sur la terre*, p. 159).

Hist. — *Un autre* objet direct sans *en* est attesté à l'époque classique : *° Hélas ! elle aime UN AUTRE* (CORN., *Pol.*, II, 1). — Malherbe (t. IV, p. 364), critiquant l'expression *pourschasser autres*, déclarait : « Il devait dire : *en* pourchassait d'autres. »

Remarques. — I. Le pronom *en* manque parfois alors qu'*autre* n'est pas nominal :

Je révérifie beaucoup de mes idées ; j'aperçois beaucoup D'AUTRES que je croyais neuves (STENDHAL, *Corresp.*, t. II, p. 62). — *Nous aimions un objet ou un acte, c'est-à-dire que la pensée nous en était douce. Nous détestions UN AUTRE* (VALÉRY, *Variété*, Pl., p. 747). — *Il y avait derrière cette idée une AUTRE qui se faisait lentement jour dans ma tête* (GREEN, *Autre*, p. 340). — *L'auteur de cette lettre — combien d'AUTRES ai-je reçues ! — [...]* (MALRAUX, *Chênes qu'on abat...*, p. 88).

2. *Un autre, d'autres* concernant des choses et appuyé sur *en*, lequel n'a pas d'antécédent (cf. § 654). Ce sont des expressions figées.

Cette folle de grande maîtresse n'en fait jamais D'AUTRES ! (STENDHAL, *Chartr.*, XXVI.) — *À croire qu'il a dormi du matin au soir. / — Dormir ? En voilà d'UNE AUTRE ! Est-ce qu'il se figure, ce fainéant, qu'on le nourrit à dormir et à ne rien faire ?* (AYMÉ, *Contes du chat p. Vaches*). [Cf. § 1046, a, 1°.] — *Tu en entendras bien D'AUTRES, si tu vis longtemps* (BERNANOS, *Sous le soleil de Satan*, Pl., p. 88). — *J'en ai vu bien D'AUTRES.*

2° Avec l'article défini.

Les autres « les autres personnes en général, autrui » : *Vous rejetez toujours la faute sur LES AUTRES* (AC.). — *Il se méfie toujours DES AUTRES* (AC.).

Comme dit l'*autre* (ou ... *cet autre*) est une formule que l'on emploie quand on énonce un proverbe ou une autre locution censée connue : *Allons, courage de brebis ! comme dit L'AUTRE* (MÉRIMÉE, *Chron. du règne de Ch. IX, XXVII*). [L'*autre* = Rabelais, notamment Garg., VI.] — De même : *M. Eyssette, heureux et désolé du même coup, se demandait, comme L'AUTRE, s'il devait pleurer pour la disparition du client de Marseille, ou rire pour l'heureuse arrivée du petit Daniel* (A. DAUDET, *Petit Chose*, I, 1). [Allusion à Rabelais, *Pant.*, III.]

L'*autre* s'emploie par euphémisme pour l'*amant*. Il s'est dit aussi par euphémisme pour le diable : Germain. [...] *Les anciens, qui étaient plus sages que nous, ont bien connu qu'il fallait laisser le gouvernement de l'âme à Dieu, et celui du corps... à L'AUTRE.* / *Pierre. Qui donc, l'autre ? Le... / — Germain. Tais-toi. Ça porte malheur de le nommer* (SAND, *Diable aux champs*, I, 2). — Sous la Restauration, on a dit l'*autre* pour *Napoléon* : cf. STENDHAL, *Rouge*, I, 29.

3° Avec d'autres déterminants.

Elle pourrait [...] lui téléphoner, à lui ou à QUELQUE AUTRE (A. BRETON, *Nadja*, p. 106). — TOUT AUTRE à la place de Lévis aurait enragé (A. DAUDET, *Rois en exil*, p. 166). — « Eh bien, et l'autre ? » / — « QUELLE AUTRE ? » / — « La femme du faïencier ! » (FLAUB., *Éduc.*, III, 4.) — Nul autre, cet autre (cf. 2°), les deux autres.

b) Autre sans déterminant.

1° Autre peut s'ajouter aux pronoms nous, vous, quand on veut distinguer plus nettement ceux qui parlent ou ceux à qui l'on s'adresse :

Nous n'avons pas lieu, NOUS AUTRES, de faire une révolution de cette sorte (DUHAMEL, *Turquie nouvelle*, p. 32). — Peut-être bien que chez VOUS AUTRES les mots n'ont pas le même sens qu'ici (BEDEL, *Mariage des couleurs*, p. 45). — Souvent avec un nom en apposition : NOUS AUTRES Français (titre d'un livre de BERNANOS).

Dans la langue populaire, nous autres, vous autres s'emploient au lieu de nous, vous, sans qu'il y ait une véritable opposition. — Populaires aussi, ou régionales, les combinaisons de nous (ou vous) autres avec mêmes, seuls, tous ou un numéral : °VOUS AUTRES DEUX, vous voyez ça de trop haut (A. STIL, *Seize nouvelles*, p. 132). — °NOUS AUTRES DEUX [...] Antibes nous regarda (AUDIBERTI, *Dimanche m'attend*, p. 97). [Autres ex. : R. VINCENT, *Campagne*, cit. Damourette-Pichon, § 2878 ; GIONO, *Voy. en It.*, p. 110.] — °Le reniement de tout le monde : [...] de TOUT [sic] VOUS AUTRES, de TOUS NOUS AUTRES (PÉGUY, *Myst. de la char. de J. d'Arc*, p. 193).

°Eux autres est de la langue courante dans diverses régions (notamment au Québec) et de la langue populaire ailleurs (notamment à Paris) : EUX AUTRES [...], c'est tous des flics ? (QUE-NEAU, *Zazie dans le métro*, XVI.) — Autres ex. : PÉGUY, *op. cit.*, p. 82 ; POURRAT, *Gaspard des Montagnes*, t. I, 1931, p. 139 ; GIONO, *Lanceurs de graines*, II, 7 ; DUHAMEL, *Scènes de la vie du paradis*, p. 160 ; N. SARRAUTE, *Vous les entendez ?* p. 151 ; un curé d'Ille-et-Vilaine, août 1976. — [Déjà dans MOL., *Étourdi*, IV, 9.]

2° Et autres « et cetera », à propos de personnes (comp. et alii au § 220, a, 3°) :

On se demande pourquoi [...] on continue à ennuyer des gosses avec Virgile, Molière, Descartes ET AUTRES (AYMÉ, *Confort intellectuel*, p. 141).

3° Entre autres s'emploie lorsqu'on veut désigner d'une façon particulière une personne ou une chose parmi d'autres personnes ou d'autres choses :

J'ai vu les plus beaux tableaux de Rome, ENTRE AUTRES « la Transfiguration » de Raphaël (AC., s.v. entre).

Deharveng (p. 113) enseigne que le tour Il m'a raconté, ENTRE AUTRES, ceci n'est pas correct : entre autres devrait toujours être en rapport avec un nom ou un pronom exprimé avant ou après. — Cette règle ne correspond pas à l'usage réel. Depuis longtemps (cf. Hist.), entre autres s'emploie absolument au sens de par exemple, notamment : Corps dur et solide, de la nature des roches, qu'on emploie, ENTRE AUTRES, pour bâtir (LITTRÉ, s.v. pierre, 1°). — Je me souviens, ENTRE AUTRES, que M. Dubois nous récitait [...] (STENDHAL, *Vie de H. Brulard*, t. II, p. 23). — Je lis ceci ENTRE AUTRES : « Monsieur, au cours d'un voyage [...] » (HERMANT, *Ainsi parla M. Lancelot*, p. 134). — Voltaire, ENTRE AUTRES, a même écrit brute au masculin (MARTINON, *Comment on prononce le fr.*, p. 329, note 2). — Nous avons capturé, ENTRE AUTRES, plusieurs batteries antichars (DE GAULLE, *Mém. de guerre*, t. I, p. 49).

Autres ex. : TAINE, *Notes sur l'Anglet.*, p. 55 ; FAGUET, *Hist. de la poésie fr.*, t. VI, p. 19 ; GIDE, *Journal*, 20 janv. 1892 ; LANSON, dans Volt., *Lettres phil.*, t. I, p. 109 ; GIRAUDOUX, *Bella*, VIII ; COCTEAU, *Poésie critique*, p. 207 ; GIONO, *Moulin de Pologne*, p. 203 ; HENRIOT, dans le *Monde*, 18 avril 1951 ; GREGH, *Âge de fer*, p. 65 ; DANIEL-ROPS, *Hist. de l'Égl.*, Grand siècle des âmes, p. 382 ; DAUZAT, *Génie de la langue fr.*, p. 76 ; G. GOUGENHEIM, dans le *Fr. mod.*, juillet 1971, p. 257 ; IONESCO, *Présent passé, passé présent*, p. 256 ; DUTOURD, dans la *Revue d'hist. litt. de la Fr.*, janv.-févr. 1971, p. 8 ; etc.

La graphie entre autre montre bien le figement de l'expression. Ex. : BEAUVOIR, *Mandarins*, p. 331 (mais entre autres dans d'autres livres : *Tout compte fait*, p. 424 ; etc.) ; SAGAN, *Merveilleux nuages*, L.P., p. 150.

Hist. — Ex. classiques d'entre autres où autres n'a pas d'antécédent : ⁺ Je me souviens, ENTRE AUTRES, qu'un jour Varicarville m'écrivait que [...] (RETZ, *Mém.*, p. 29). — Elle a, ENTRE AUTRES, un petit phaéton léger comme une plume (VOLT., *Corresp.*, t. I, p. 507). — Il en passa une Colonne par Chambéri et ENTRE AUTRES le Régiment de Champagne (J.-J. ROUSS., *Conf.*, Pl., p. 182).

En moyen fr., on disait aussi entre les autres : Ilh vowat [= il fit le vœu], ENTRES LES ALTRES, que ilh fonderoit [...] une engliese [= église] (JEAN D'OUTREMEUSE, éd. B., t. II, p. 532). — Et, ENTRE LES AUTRES, y en avoit ung nommé Amadour (MARG. DE NAVARRE, *Hept.*, X). — On lit encore chez un spécialiste du Moyen Âge : C'est un indice, ENTRE LES AUTRES, que la Chanson de Roland n'est pas un commencement (BÉDIER, *Chanson de Rol. commentée*, p. 61).

Le latin avait l'expression inter alia (que certains emploient d'ailleurs en fr. : J.-P. CHAMBRON, dans la *Revue de linguist. rom.*, janv.-juin 1988, p. 303), avec un plur. neutre. Les formules fr. pourraient en être des calques, et cela expliquerait qu'autres n'y ait pas nécessairement d'antécédent.

4° Autre pour un autre « une autre personne » est rare et littéraire :

Françoise en voulait surtout à Albertine d'être commandée par AUTRE que nous (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 99). — Louis XIV n'aimait pas que la lumière de la mode éclairât AUTRE que lui (DANIEL-ROPS, *Hist. de l'Égl.*, Grand siècle des âmes, p. 453).

Hist. — Ex. classiques : ⁺ AUTRE n'a mieux que toi soutenu cette guerre (CORN., *Hor.*, II, 5). — ⁺ Je ne vois pas qu'AUTRE que vous ait jamais conseillé à son maître de laisser dans l'exil son petit serviteur (SÉV., 27 juin 1679).

5° Sans autre « sans plus » est très fréquent en Suisse, mais n'est pas inconnu ailleurs :

Il convient de se mettre au travail SANS AUTRE (CHABAN-DELMAS, le 3 avril 1947). — Il se mit donc SANS AUTRE à mordiller son épouse (A. COHEN, *Belle du Seigneur*, p. 198). — Le Conseil d'Administration entendait [...] éviter que celui-ci puisse SANS AUTRE demander un avis sur la sanction prise (Bulletin d'information du corps académique de l'univ. de Louvain, août-nov. 1972, p. 7). — Il fait un petit bonsoir et SANS AUTRE, s'endort (RHEIMS, cit. Bernet et Rézeau, *Dict. du fr. parlé*).

6° Dans diverses locutions adverbiales, autre est construit sans déterminant, le nom sous-jacent ayant été exprimé dans la première partie de la locution :

De temps à AUTRE. — De fois à AUTRE (« vieillit », selon l'Acad.) : DE FOIS À AUTRE, l'une d'elles se levait pour aller prendre un plat sur le feu (BARRÈS, *Colline insp.*, V). — De part et d'AUTRE. — De côté et d'AUTRE (plus rare) : Les troupes d'opéra sont formées par un impresario qui engage de côté et d'AUTRE les sujets qu'il peut payer ou qu'il trouve libres (STENDHAL, *Chartr.*, VIII).

c) L'un ... l'autre ... : voir § 715.

713

Autrui est un nominal masculin qui appartient surtout à la langue écrite (religieuse, juridique, littéraire). La langue courante dit les autres, un autre. Il s'agit toujours de personnes.

Conformément à son origine (cf. Hist.), autrui s'emploie surtout comme complément.

Complément prépositionnel : La vente de la chose d'AUTRUI est nulle : elle peut donner lieu à des dommages-intérêts lorsque l'acheteur a ignoré que la chose fût à AUTRUI (Code civil,

art. 1599). — *Il ne faut pas désirer le bien d'Autrui* (AC.). — *Vivre, s'amuser aux dépens d'Autrui* (AC.). — *Ne fais pas à Autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit. — Il n'est pas plus exigeant pour Autrui que pour soi-même* (DUHAMEL, *Prince Jaffar*, p. 18).

Objet direct : *Causer, c'est amuser Autrui en s'amusant soi-même* (TAINÉ, *Orig. de la Fr. contemp.*, t. I, p. 193). — *C'est Autrui qu'on a doté d'un pouvoir réfrigérant* (SARTRE, *Baudelaire*, p. 137). — *Il ne faut jamais traiter Autrui comme un objet* (MAUROIS, *Ce que je crois*, p. 131). — *Si attentive à observer Autrui [...], je me demande comment elle est si désintéressée d'elle-même* (HENRIOT, dans le *Monde*, 8 mai 1957). — *On qualifie volontiers d'égoïstes ceux qui n'utilisent pas Autrui à se faire valoir* (J. ROSTAND, *Pensées d'un biologiste*, p. 251).

L'emploi d'*autrui* comme sujet n'est pas si rare que certains grammairiens le disent.

Autrui sujet reprend un *autrui* complément exprimé auparavant : *Envisageons donc le langage comme expression d'une pensée communiquée à autrui ou exprimée avec la représentation d'autrui ; il importe peu d'ailleurs qu'Autrui soit un individu, une foule ou tout le monde* (BALLY, *Traité de stylist. fr.*, § 9). — *L'être vulgaire ne se connaît lui-même qu'à travers le jugement d'autrui, c'est Autrui qui lui donne son nom* (BERNANOS, *Crime*, III, 1). — *C'est qu'on respecte les opinions d'autrui [...]* et de plus on souhaite qu'Autrui respecte les opinions d'autrui (QUENEAU, dans *Hist. des litt.*, t. III, p. IX). — Le second *autrui* est nominalisé : *Les années plus encore que les voyages m'apprennent à me passer d'autrui, même quand CET Autrui [imprimé en italique] est fertile en grâces* (S.-BEUVE, *Corresp.*, 10 sept. 1839). — *Une occasion de plus pour Browning de se dépersonnaliser pour s'incarner momentanément dans autrui. CET Autrui n'est pas ici Wordsworth* (GIDE, *Journal*, janv. 1936).

En dehors de la condition spéciale qui vient d'être signalée : *En société, ce n'est pas Autrui qui me fatigue et qui m'irrite ; c'est moi-même* (GIDE, *Journal*, 5 janv. 1902). — *Autrui nous est indifférent* (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 111). — *Si on n'a pas la conviction qu'Autrui est dans des embêtements sans nombre, on n'est pas soi-même très heureux* (GIONO, dans la *Table ronde*, oct. 1951, p. 38). — *C'était à moi d'éviter ces déviations [...] ou [...] l'utilisation qu'Autrui essaye d'en faire* (ROMAINS, *Violation de frontières*, p. 260). — *Il existe une sympathie triste et ardente devant le monde qu'Autrui porte en soi* (MAURIAU, *Journal*, t. V, p. 137). — *Je n'ai jamais été pleinement satisfait de la façon dont Autrui exprime la sienne [= son angoisse d'être]* (J. ROSTAND, *Inquiétudes d'un biologiste*, p. 72). — *On se sent quand même un peu chleuhs, dans la famille... L'Alsace, la Suisse... Mais on déteste qu'Autrui nous le fasse sentir* (NOURISSIER, *Allemande*, p. 145). — *Autrui existe, au même titre que nous, et avec autant d'évidence* (BEAUVOIR, *Force de l'âge*, p. 267).

Autres ex. : JALOUX, *Chute d'Icare*, p. 55 ; MALÈGUE, *Augustin*, t. I, p. 365 ; MARITAIN, *Humanisme intégral*, p. 237 ; PAULHAN, interviewé dans le *Figaro litt.*, 23 juin 1966 ; R.-L. WAGNER, *Gramm. fr.*, t. I, p. 29 ; M. TOURNIER, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, F^o, p. 36 ; G. DELEUZE, Postface de : *Tournier, op. cit.*, p. 260.

Hist. — *Autrui* est un ancien cas régime de *autre*. En moyen fr., il s'est parfois employé comme sujet : *Ja Dieu ne me laisse tant vivre que AULTRUY que vous ait une part ne demye en ce qui est tout entiere vostre* (*Cent nouv. nouv.*, XXXIII).

Autrui a été employé jusqu'au début du XVII^e s. avec la valeur d'un génitif, l'*autrui* = celui d'*autrui*, le bien d'*autrui* : [...] / *Qui, sans prendre L'Autrui vivent en bon chrestien* (RÉGNIER, *Sat.*, X).

714 Un.

N.B. Le numéral *un*, comme les autres numéraux (§ 660), est susceptible d'être employé pronominalement. Il présente toutefois, comme pronom, des particularités qui justifient sa présence parmi les pronoms indéfinis.

a) Un comme représentant.

1° *Un*, ou l'*un* dans la langue soutenue, désignent une unité faisant partie d'un ensemble mentionné ensuite (parfois avant) sous la forme d'un complément introduit par *de* :

Henri IV fut l'Un ou un des plus grands rois de France (LITTRÉ). — *Les deux grand mères vinrent ensuite [...]. UNE d'elles était veuve* (MAUPASS., C., *Baptême*). — *L'Un de nous eut l'idée de fixer au mur de planches d'une baraque une tringle* (DUHAMEL, *Pesée des âmes*, p. 209). — *UN des deux bois du cerf est effacé* (BENDA, *Songe d'Éleuthère*, p. 29). — *L'UN des uhlands avait allumé une cigarette* (TROYAT, *Le sac et la cendre*, p. 605). — *L'autobiographie dont je venais de lui parler, la sienne ou celle d'UN de ses camarades [...]* (SARTRE, *Situations*, t. IX, p. 261). — *Ce ministre était l'UN des moins patibulaires du domestique de l'État* (CURTIS, dans l'*Express*, 25 mars 1983) [pastiche de Saint-Simon]. — *Des quatre venus, l'UN arrivait visiblement de sa campagne* (GREEN, cit. Togeby, § 193).

L'*un* s'impose dans l'expression figée *De deux choses l'une*, qui annonce une alternative (il n'y a que deux possibilités) et dans le tour figé *De deux jours l'un* (ex. au § 611).

Hist. — Ceci est le résidu d'un usage plus général : cf. § 558, *Hist.* 1.

2° *Un* renvoie à un antécédent qui précède. (Lorsqu'il est objet direct, attribut, sujet réel, un s'appuie sur *en* [§ 651, e].)

On manquait de porteurs ; il s'en présenta un (LITTRÉ). — *Je voyais décroître / Les ombres que j'avais autour de moi debout ; / UNE de temps en temps tombait* (HUGO, *Lég.*, XLIX, 6). — *Les bouquets, rafraîchis, avaient un éclat de neige ; et elle en respirait un, heureuse* (ZOLA, *Nana*, XI). — *De quel royaume prétend-il être le roi ? D'UN qui n'est pas de ce monde* (BOURGET, *Au service de l'ordre*, p. 271). — *Les orchidées tourmentées se penchent anxieusement vers Honoré ; UNE a l'air méchant* (PROUST, *Les plaisirs et les jours*, p. 86). — *Elle avait les moyens d'aller [...] dans un hôtel. Elle entra dans un au hasard* (Y. DAVET, trad. de : I. Murdoch, *Homme à catastrophes*, p. 378). — *Parfois une feuille de platane tombe. [...] on l'entend rebondir sur d'autres feuilles avant de toucher le sol. UNE se pose sur les cheveux de Jeanne* (A. PHILIPPE, *Été près de la mer*, pp. 138-139). — *Aucun parti ne réunit la majorité des suffrages dans les élections britanniques, bien qu'UN obtienne presque toujours la majorité des sièges* (M. DUVERGER, dans le *Monde*, 11 juillet 1984). — Certains de ces ex. paraissent peu naturels.

b) Un nominal est senti aujourd'hui (cf. *Hist.*) comme familier.

Ce n'est pas à une morte que je dédie ce petit livre ; c'est à UNE qui, quoique malade, est toujours active et vivante en moi (BAUDEL., *Paradis artific.*, *Dédic.*). — *Il y avait même Le Hir l'idiot, UN de l'île de Sein* (LOTI, *Mon frère Yves*, XXV). — *Ce n'est pas la tête d'UNE qui se repent* (J. RENARD, *Journal*, 27 juillet 1908). — *Avec la patience d'UN qui se réveille* (SAINT EXUPÉRY, *Citadelle*, p. 379). — *Elle n'avait pas du tout l'air d'UNE qui vient de quitter son blondinet* (FR. NOURISSIER, *Histoire française*, p. 119). — *L'écrivain veut s'épargner la déplaisante allure d'UN qui, la veille un peu en dehors, se précipite en dedans sous l'effet du panégyrique dont il a été gratifié* (H. GUILLEMIN, *Regards sur Bernanos*, p. 70).

Comme un(e) qui... est une expression particulièrement fréquente : *Ô vous, comme UN qui boîte au loin [...]* (VERL., *Sag.*, I, 6). — *Comme UN qui s'enivre des taches de vin sur la nappe* (BERNANOS, *Crépuscule des vieux*, p. 143). — Autres ex. : CLAUDEL, *Tête d'or*, *Dédic.* ; GENEVOIX, *Beau-François*, p. 45 ; ARAGON, *Roman inachevé*, Parenthèse 56 ; AUDIBERTI, *Maître de Milan*, XX ; PIEYRE DE MANDIARGUES, *Marge*, p. 175 ; etc.

Par analogie, avec un autre numéral : *Sebastiano et mon époux en train de rire de moi, se poussant comme DEUX qui viennent de parier* (FL. DELAY, *Course d'amour pendant le deuil*, pp. 248-249).

Par analogie aussi, *des* est employé de cette façon dans la langue pop. ou enfantine (comp. § 556, Rem. 2) : *DES qui soient restés ici, DES qui soient venus après la guerre [...], ils sont bien faciles à compter* (AYMÉ, *Gustalin*, IV). — *Bourguiba et Ben Bella [...] tapent du poing sur la table comme DES à qui la grandeur que vous savez n'en impose plus* (dans le *Canard enchaîné*, 13 mai 1964, cit. Gougenheim, *Études de gramm. et de vocab. fr.*, p. 107). — *DES comme elle*,

on n'en rencontre pas des masses (B. CLAVEL, *Voy. du père*, XVIII). — DES comme la tante Émilie on n'en fera plus ! (SABATIER, *Trois sucettes à la menthe*, p. 254.)

Hist. — Un qui ... appartenait, chez les classiques, au style noble : *Ma fantaisie me fait hair* [...] UN qui souffle en mangeant (PASCAL, *Pens.*, p. 234). — ⁺ Au milieu [sur le Calvaire], l'auteur de la grâce ; d'un côté UN qui en profite, de l'autre UN qui la rejette (BOSS., *Œuvres orat.*, t. III, p. 77). — Voir encore CHÉNIER, *Élégies*, LXIV.

En revanche, cet emploi de *des qui* au XVIII^e s. paraît surprenant : *Pourquoi ne feriez-vous pas de miracle ? DES qui assurément ne vous valaient pas en ont bien fait* (CONDORCET, juin 1771, dans *Corresp. de Condorcet et de M^{me} Suard*, p. 37).

c) Certains auteurs suivent encore l'usage classique consistant à donner à **pas un** les emplois d'**aucun** (§ 710) :

Je vous les cite sans en omettre PAS UN (BRUNETIÈRE, *Bossuet*, p. 60). — *Quand l'autorité paternelle se fait sentir, il est rare que PAS UN de nous résiste* (HERMANT, *Discorde*, p. 255). — *Vous avez sûrement beaucoup plus d'esprit que PAS UN de nous autres* (MONTHERL., *Port-Royal*, p. 135). — *Ce fut pour entamer la série des maladies d'enfance. Il semblait qu'il n'eût échappé à PAS UNE* (D. BOULANGER, *Nacelle*, p. 67).

Dans l'usage ordinaire, *pas un* a la syntaxe de *pas deux*, etc.

Hist. — Ex. classiques : *Mon cœur n'est à PAS UN, et se promet à tous* (CORN., *Place Royale*, I, 1, variante). — *À PAS UN d'eux elle ne convenoit* (LA F., *F.*, VI, 6). — *Si j'en connois PAS UN, je veux estre étranglé* (RAC., *Plaid.*, II, 5). — ⁺ *Ceux des Pays-Bas ne se sont tenus à PAS UNE de celles [= des confessions de foi] qu'on avait faites devant eux* (BOSS., *Hist. variat.*, Préf., XIV). — *On permuta cent fois sans permuter PAS UNE* (LA F., *C.*, Cas de conscience).

715

Un ... autre ... Ces mots précédés de l'article ont un rôle distributif. Ils peuvent être au singulier ou au pluriel, au masculin ou au féminin.

Au plur., on distingue deux sous-ensembles dans un ensemble. Au sing., on considère séparément les unités. Cependant, dans l'usage du XX^e s., *l'un ou l'autre* peut désigner une pluralité imprécise comme *certain* : voir les ex. ci-dessous. Si cette expression est sujet, il est possible de mettre le verbe au plur. : cf. § 444, a.

L'article peut être absent devant *un* : cf. § 714.

a) Lorsqu'ils sont employés comme **nominaux**, ils concernent des personnes dont il n'a pas été fait mention encore :

Une atmosphère obscure enveloppe la ville, / AUX UNS portant la paix, AUX AUTRES le souci (BAUDEL., *Fl. du m.*, Recueillement). — *L'imagination éveillée me proposait sans fin mille curiosités, sur L'UN ou L'AUTRE, sur telle chose, tel événement, tel mystère* (HENRIOT, *Livre de mon père*, p. 197). — On peut avoir le fém. s'il s'agit exclusivement de femmes : *Elle ne pensait pas qu'elle fût positivement trompée si par cas Édouard se laissait aller à la tentation de coucher avec L'UNE ou avec L'AUTRE* (ID., dans le *Mercur de Fr.*, 1^{er} févr. 1952, p. 256).

b) Lorsqu'ils sont employés comme **représentants**, ils peuvent concerner des personnes ou des choses.

1° Ils explicitent un terme extérieur à la phrase ou à la proposition :

Bientôt des yeux de tous votre ombre est disparue. / L'UN n'a-t-il pas sa barque et L'AUTRE sa charrie ? (HUGO, *Rayons*, XLII). — *J'ai entendu deux beaux chênes qui parlaient entre eux / [...]. / Maintenant, à la proue d'une drôme, L'UN fait la guerre aux Turcs [...]. / L'AUTRE, coupé par mes soins, au travers de la Tour de Laon, / Soutient Jehanne la bonne cloche* (CLAUDEL, *Ann. faite à M.*, Prol.).

2° Ils explicitent le terme complément soit de l'un soit des deux pronoms :

— *UN des consuls tués, L'AUTRE fuit vers Linterne* (HEREDIA, *Troph.*, Après Cannes).

— *Un bon accident, un petit scandale, une mort [...]* chez L'UN ou L'AUTRE de nos collègues, si nous sommes employés, c'est une diversion agréable (LÉAUTAUD, *Propos d'un jour*, pp. 125-126). — *En levant la main, en allumant une lampe, en accomplissant L'UN ou L'AUTRE des rites de notre profession* (DUHAMEL, *Paroles de médecin*, p. 194). — *Comme j'aimais voir son regard de lumière se poser sur L'UN ou L'AUTRE d'entre nous !* (M. BOEGNER, *Exigence œcuménique*, p. 89.)

3° *L'un et l'autre* explicitent un nom ou un pronom (ou des noms ou des pronoms coordonnés) contenus dans la même phrase ou dans la même proposition (redondance par explicitation : § 365, c) :

J'y vois deux chevaliers : L'UN mort, L'AUTRE expirant (VIGNY, *Poèmes ant. et mod.*, Cor). — *Ils boitaient L'UN et L'AUTRE* (FLAUB., *Éduc.*, I, 1). — *En pathologie certains états d'apparence semblable sont dus, LES UNS à un excès, D'AUTRES à une insuffisance de tension, de sécrétion, etc.* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 558).

En particulier, *l'un l'autre* indiquent la réciprocité, c'est-à-dire que chacun des deux pronoms représente chacun des êtres ou des choses désignés, qui sont à la fois agents (*l'un*) et patients (*l'autre*) :

Comme deux rois amis, on voyait deux soleils / Venir au-devant L'UN de L'AUTRE (HUGO, *Orient*, I, 4). — *Ah ! comme elle eût voulu qu'il la regardât [...]. / Mais ils s'étaient promis L'UN L'AUTRE, lui de ne point le faire, elle de ne pas le désirer* (VERCORS, *Animaux dénaturés*, p. 240). — *Comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous LES UNS LES AUTRES* (Bible, trad. SEGOND, Évang. s. Jean, XIII, 34). — Sur la place de la préposition éventuelle, voir § 993, c.

Lorsque la réciprocité concerne deux êtres (ou choses), *l'un et l'autre* sont nécessairement au sing. ; lorsqu'elle concerne plus de deux êtres (ou choses), on dit d'habitude *les uns et les autres*. Voir les ex. ci-dessus.

Cependant, dans le second cas, le sing. n'a rien d'illogique : *Les citoyens se fuyaient L'UN L'AUTRE* (SISMONDI, cit. Bescherelle, s.v. *un*). — *[Tous ses projets semblaient L'UN L'AUTRE se détruire* (RAC., *Ath.*, III, 3). — *Ils [= les dévôts] ne s'aiment pas même L'UN L'AUTRE* (J.-J. ROUSS., *Nouv. Hël.*, VI, 8).]

Si l'agent est exprimé par *on* ou est laissé implicite, on a le choix entre le sing. et le plur. : *On doit* (ou *Il faut*) *s'aider L'UN L'AUTRE* ou ... *LES UNS LES AUTRES*.

L'expression *l'un dans l'autre* « en moyenne » est figée au sing. : *Ces livres me reviennent à tant L'UN dans L'AUTRE* (AC. 1935, s.v. *un*). — *Nos deux fermes rapportent, L'UNE dans L'AUTRE, tant par an* (AC. 1986, s.v. *autre*) ; — de même que les expressions synonymes *l'un portant l'autre* (vieilli), *l'un parmi l'autre* (en Wallonie : § 1018, Hist. 1). — *L'un dans l'autre* est même si bien figé qu'il s'emploie sans référence à un nom précis, comme une locution adverbiale (langue fam.) : *Tu te souviens, le stock de conserves de saumon [...] racheté en douce, à six sous la boîte, L'UN dans L'AUTRE ?* (BERNANOS, *Grands cimets. sous la lune*, Pl., p. 396.) — *L'UN dans L'AUTRE [= tout compte fait], j'ai bien fait d'y aller* (ROB., s.v. *autre*).

Lorsqu'il s'agit de succession (comp. § 748, Rem. 2), on trouve le sing. (plus logique) ou le plur. : *Les voitures, LES UNES après LES AUTRES, commencèrent à partir* (FLAUB., *M^{me} Bov.*, I, 8). [Le ms. et la 1^{re} éd. portent L'UNE après L'AUTRE.] — *Ils partirent L'UN après L'AUTRE* (Bible, Évang. s. Jean, VIII, 9, trad. MARGOT). — [Comp. : *Puisse le Ciel verser sur toutes vos années / Mille prospérez L'UNE à L'AUTRE enchaînées* (RAC., *Bérén.*, V, 7).

Lorsque le verbe est pronominal, *l'un et l'autre* sont souvent nécessaires pour la clarté, notamment pour distinguer le réciproque du simple réfléchi : voir les ex. ci-dessus. Mais parfois *l'un et l'autre* sont superflus : *Il faut s'entraider L'UN L'AUTRE*.

Remarques. — 1. Lorsque *l'un* et *l'autre* renvoient à deux termes distincts, d'ordinaire *l'un* renvoie au terme le plus éloigné et en garde le genre, *l'autre* renvoie au terme plus proche :

La nature et l'art sont deux choses, sans quoi L'UNE ou L'AUTRE n'existerait pas (HUGO, *Cromwell*, Préf., Pl., p. 436). — *L'ancienneté ne saurait composer avec l'usage ; il faut que L'UNE ou L'AUTRE ait le dernier mot* (HERMANT, *Xavier*, p. 25). — *L'entreprise et l'État [...] réagissent L'UNE sur L'AUTRE* (A. SIEGFRIED, dans les *Annales*, avril 1954, pp. 47-48). — *Flaubert a la poésie et l'humour. Bourget n'a ni L'UNE ni L'AUTRE* (DUHAMEL, *Refuges de la lecture*, p. 194). — *Ils mettent la charrue devant les bœufs parce que L'UNE est plus facile à manier que LES AUTRES* (CESBRON, *Ce que je crois*, p. 105).

On trouve parfois, apparemment, l'ordre inverse : *En quoi la souveraineté du peuple serait-elle plus sacrée que le droit divin ? L'UN et L'AUTRE sont deux fictions !* (FLAUB., *Éduc.*, II, 3.) — *La morale et le savoir ne sont pas nécessairement liés L'UN à L'AUTRE* (FRANCE, *Pierre Nozière*, p. 145). — *Elle aussi [...] préféra toujours la perfection au succès, mais elle rencontra L'UN et L'AUTRE* (BORDEAUX, *Paris aller et retour*, p. 81).

Mais peut-être, comme il s'agit de choses, l'expression est-elle prise neutralement, interprétation qui s'impose dans les ex. suivants, puisque les deux antécédents sont féminins : *Ouvrages dramatiques où il y a reconnaissance ou péripétie, ou L'UN et L'AUTRE* (AC., s.v. *imprexe*). — *Est-ce une habitude qu'ils ont prise eux-mêmes ou une appellation qu'on leur a donnée ? L'UN et L'AUTRE sans doute* (DAUZAT, cit. Sandfeld, t. I, p. 450).

L'un invariable (masculin à valeur de neutre) s'impose si les pronoms renvoient à des syntagmes dépourvus de genre, à des adjectifs, des phrases, etc. : *Est-elle sévère et juste ? Ni L'UN ni L'AUTRE.* — *Ont-elles menti ? Ont-elles trahi ? Elles ont fait L'UN et L'AUTRE.*

2. Les phrases étudiées dans ce § 715 présentent *un* et *autre* tous deux comme pronoms. On peut aussi avoir des phrases dans lesquelles *autre* est pronom et *un* déterminant :

Ils se disaient bien que Jacques reviendrait UN matin ou L'AUTRE (ZOLA, *Madel. Féral*, XII). — *UN jour dans L'AUTRE* [= en moyenne, cf. 3^o ci-dessus], *ça te rapporterait dans les cent francs* (GIONO, *Un de Baumugnes*, I). — *UNE main ne doit pas savoir ce que L'AUTRE donne.*

On se gardera de dire avec l'article défini : *L'UNE main ne doit pas savoir...* Cette façon de s'exprimer s'entend en Belgique et même se lit, non seulement chez des auteurs d'origine flamande (et influencés par le néerlandais), mais parfois aussi chez des Wallons : *L'UNE hypothèse est somme toute aussi vraisemblable, aussi invérifiable que l'autre* (MAETERLINCK, *Vie des termites*, p. 109). — *Et L'UNE chimère remplace l'autre aisément* (MALLET-JORIS, *Marie Mancini*, p. 238). — [...] *qui se sont longtemps exercés à L'UNE école après l'autre* (M. THIRY, *Romans, nouvelles, contes, récits*, p. 507).

Hist. — *L'un* a pu s'employer avec un nom jusque dans le XVI^e s. : *De L'UNE mer a l'autre mer* (WACE, *Brut*, 5313). — *Mout en y ot de noiez en L'UN fleuve et en l'autre* (JOINVILLE, § 201). — *Le moyne getta L'UNE pièce après l'autre parmy le champ* (RAB., *Garg.*, XLII). — *L'UN asne appelle l'autre roigneux* (*Proverbes franç.*, 1123, éd. Morawski). — *L'UN membre sera perclus, l'autre en vigueur* (MONTAIGNE, III, 6). — Comp. § 558, Hist. 1.

716 **Certains**, fém. *certaines*, ne s'emploie qu'au pluriel (voir cependant a, Rem.).

a) Comme **représentant**, il désigne une partie imprécise d'un ensemble. Il se dit des personnes comme des choses et il a le genre du nom représenté.

Souvent, le nom représenté est complément de *certaines* : *CERTAINES de ces suffixes sont à peu près abandonnés* (BRUNOT, *Hist.*, t. I, p. 111). — *Si nous restions passifs en Afrique, nos adversaires, tôt ou tard, s'attribueraient CERTAINES de nos possessions* (DE GAULLE, *Mém. de guerre*,

t. I, p. 114). — *En face de l'inconnu, CERTAINES de nos rêves n'ont pas moins de signification que nos souvenirs* (MALRAUX, *Antimémoires*, pp. 17-18).

Parfois, le nom représenté a été utilisé dans ce qui précède : *Il avait bien rencontré [...] quelques personnes qui se trouvaient comme lui à cette soirée [...]; mais plusieurs étaient arrivées après la musique ou parties avant ; CERTAINES pourtant étaient là pendant qu'on l'exécutait* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 211). — *J'épouse ses étonnements et ses joies... Je crois que je serais encore capable de CERTAINES* (GIDE, *Ainsi soit-il*, Pl., p. 1169).

Remarque. — *Certain* au singulier est exceptionnel : *Il n'y avait pas de lettre de Jacqueline, mais seulement quelques billets dont CERTAIN sur lequel [...] Laurent reconnut l'écriture de Schleiter* (DUHAMEL, *Combat contre les ombres*, XVII).

b) Comme **nominal**, il désigne un nombre indéterminé de personnes ; il équivaut à *certaines personnes, quelques-uns, d'aucuns*.

Certains est sujet : *CERTAINS prétendent que...* (LITTRÉ). — *CERTAINS se figurent et prétendent que l'esprit humain est illimité* (L. DAUDET, *Jour d'orage*, p. 65). — *CERTAINS m'ont reproché, par la suite, ma conduite envers Ariane* (GIDE, *Thésée*, p. 88). — *Depuis un temps, CERTAINS se sont mis en devoir de découvrir l'Amérique* (BENDA, *Rapport d'Uriel*, p. 162). — *Il ne sera donc pas question d'interdire les gestes, comme le voudraient CERTAINS* (SIEGFRIED, *Savoir parler en public*, p. 155). — *CERTAINS ont tous les talents* (JOUHANDEAU, *Carnets de l'écrivain*, p. 37).

Certains est complément : *Pour CERTAINS il [= Aristote] est comme une transition entre le génie grec [...] et le génie romain* (FAGUET, *Initiation philos.*, p. 23). — *Le souvenir de ses extraordinaires confidences est encore trop vivant au cœur de CERTAINS* (BERNANOS, *Sous le soleil de Satan*, p. 149). — *Cette secrète euphorie que provoque chez CERTAINS une situation excessive* (MONTHERL., *Célibataires*, p. 221). — *Elle [= la souffrance] ne guette que CERTAINS* (ESTAUNIÉ, *Appel de la route*, p. 69). — *Le non-acquiescement à des dogmes a pu mener CERTAINS jusqu'au martyre* (GIDE, *Attendu que...*, p. 132). — *Et cela semble si étrange à CERTAINS* (SUPERVIELLE, *Premiers pas de l'univers*, p. 163). — *J'ai énoncé, contre ce genre des confessions, des jugements qui ont paru sévères à CERTAINS* (P.-H. SIMON, dans le *Monde*, 17 avril 1963). — *Il [= Jarry] émerveille CERTAINS, il en exaspère d'autres* (DORGELÈS, *Au beau temps de la Butte*, p. 58). — *J'ai peut-être même aidé CERTAINS à s'accrocher à la vie* (CHAMSON, *Suite pathétique*, pp. 403-404). — *Ces questions plongent CERTAINS dans des abysses d'angoisse* (CESBRON, *Ce que je crois*, p. 186). — *L'idée que l'on doit son prix au jugement de CERTAINS m'est insupportable* (SARTRE, *Carnets de la drôle de guerre*, p. 407).

Certains se met au féminin quand la situation ou le contexte indiquent qu'il s'agit de femmes :

Danjou gardait une attitude à l'écart, amusant la duchesse de ses potins de coulisses, la faisant rire, ce qui, avec CERTAINES, réussit quelquefois très bien (A. DAUDET, *Immortel*, p. 283). — *Elle avait cette élégance subtile qui s'attache à CERTAINES* (ESTAUNIÉ, *Vie secrète*, p. 149). — *Mariette ne conserve pas tout, comme CERTAINES* (H. BAZIN, *Matrimoine*, p. 139).

Hist. — Sur l'origine, voir à *certain* déterminant (§ 609, Hist.). — Le développement de *certaines* comme pronom (représentant ou nominal) ne doit pas être très ancien. Littré est le premier dict. à l'enregistrer. L'Acad. l'ignorait encore en 1932. — Mais on trouve un *certain* au XVII^e s. : *Il me souvient avoir lu dans Tacite qu'un CERTAIN, estant venu à Rome [...] (Caquets de l'accouchée, cit. Spillebout).* — *En nommant celles cy, tu caches finement / Qu'un CERTAIN l'entretint assez paisiblement* (CORN., *Veuve*, I, 3). — Le *Dict. gén.* mentionnait sans réserves (s.v. *de*, II, 2^o) : *DE CERTAINS, d'aucuns disent que.*

717 **Chacun** [ʃakœ]¹⁴, féminin *chacune* [ʃakyn], n'a pas de pluriel (cf. Hist. 3). Il a une valeur distributive, c'est-à-dire qu'il s'emploie quand on consi-

14. C'est la prononciation traditionnelle. Elle est fortement concurrencée par [ʃakɛ]. Voir § 25, a, Rem.

dère un à un, isolément, les éléments d'un ensemble¹⁵. Il correspond au déterminant *chaque*. Il peut être représentant (§ 718) ou nominal (§ 720). Il peut avoir dans la phrase les fonctions du nom : sujet, complément de verbe (objet direct et indirect, adverbial, agent), de nom, d'adjectif...

Quoique *chacun* soit un singulier, il concerne une réalité qui comprend nécessairement plusieurs éléments. Cela explique qu'il soit employé dans des constructions où l'on attend l'expression d'une pluralité : comme sujet d'un verbe pronominal réciproque (§ 748, Rem. 1), — comme régime de la préposition *entre* (§ 1012), — comme objet direct de *séparer* ou de verbes analogues :

Une pause séparait chacun des cris (GAUTIER, *Cap. Fracasse*, IV). — [Déjà chez DID. : * Un sanglot séparant chacun de ses mots (Jacques le fatal, Pl., p. 631.)]

Hist. — 1. *Chacun*, anc. fr. *chascun* (attesté depuis *Alexis*), vient du latin vulg. **cascunus*, croisement de **catunus* et de *quisque*. *Quisque* « chacun » appartient au latin classique. **Catunus*, qui a donné en anc. fr. *chaiin*, *chein*, très tôt disparus (cf. *in cadhuna cosa* « en *chacune* chose » dans les Serments de Strasbourg), est formé de *unus* « un » et de *cata*, préposition que le latin tardif avait empruntée du grec et qui avait un sens distributif (cf. *CATA mane mane* « chaque matin » dans la Vulgate, Ézéchiel, XLVI, 14). — *Cata* (qui a donné aussi l'esp. *cada*) a laissé une descendance dans certains dialectes et même dans le fr. régional, par ex. dans l'Isère : **À CHA deux* « deux par deux ». **Il économise à CHA sou* « sou par sou » (cf. *Revue de ling. rom.*, janv.-juin 1978, p. 163).

2. *Chacun* comme déterminant : cf. § 611, Hist. 1.

3. *Chacun* a pu autrefois être employé exceptionnellement au pluriel : *Comencerent CASCUN* [cas sujet plur.] *lur chevalz a ferir* (Dialogue Grégoire, dans Tobler-Lommatzsch). — * *Encore que CHACUNES* [des preuves] *à part puissent subsister par leurs propres forces* (BOSS., cit. Nyrop, t. V, § 424). — Comparez : *D'Olympe les jeux tant illustres / Qui retournoyent par CHASCUNS Lustres / Anoblir les bords Piseans* (RONS., éd. L., t. III, p. 108).

Il arrivait aussi que, sans avoir la forme du pluriel, *chacun* fût suivi d'un verbe au pluriel, par syllepse : *Chascun se FEUENT* [= s'enfuient] (JEAN D'OUTREMEUSE, éd. G., p. 222). — *Chacune se MIRENT à luy dire les meilleures parolles qu'elles peuvent* (MARG. DE NAVARRE, *Hept.*, LXXII).

Parfois l'accord se faisait avec le complément de *chacun* (comp. § 422, d, Rem.) : *Ung chacun d'entre eulx* [...] *DRESSERENT un grand boys* (RAB., *Pant.*, 1532, XVII). — * *Chacun desquels plans, étant multiplié par les petites portions de l'axe, FORMENT autant de petits solides prismatiques* (PASCAL, *Lettre de Dettonville à Carcavi*, Pl., p. 118). — *Chacun de ses filets SONT autant de Pactoles* (DELILLE, cit. Brunot, *Hist.*, t. VI, p. 1663).

On trouve encore de ces négligences à l'heure actuelle : *Chacun de nous, écrivains d'imagination, AVONS une tendresse comme instinctive pour tel ouvrage qui nous a plu d'entrée* (HELLENS, dans Julien Gracq, *Cahiers de l'Herne*, p. 226). — *Chacun à leur manière SURENT tenir ensemble la ferveur des charismes apostoliques, la fidélité à l'Église et la confiance dans la nouveauté d'un monde* (M.-D. CHENU, cité dans *Problèmes de l'Église en marche*, t. II, p. 32). — *Chacun de ses deux prédécesseurs ONT, tour à tour, occupé des appartements différents* (VIALAR, *Jeunesse du monde*, p. 361). — [...] *dès que CESSENT d'être motivées chacune de ses manifestations* (Cl. MAURIAC, *Malraux ou le mal du héros*, p. 14). — *Chacune des deux marques* [...] *PEUVENT apparaître séparément* (Jean DUBOIS, *Gramm. struct.*, Verbe, p. 169). — *L'humanité a bien connu et connaît une foule de croyances qui, toutes et CHACUNES, ont bien engendré et soutenu des civilisations* (FOURASTIÉ, *Ce que je crois*, p. 8).

15. On coordonne parfois, pour insister, *tous* et *chacun* : *Il en parlait à TOUS et à CHACUN*. Cette coordination est peu régulière dans l'ex. suivant : **Annoter* [...] *TOUS et CHACUN des dossiers* (R. LÉVESQUE, *Attendez que je me rappelle...*, p. 58). Cf. § 266, e, 3°.

718 Chacun représentant.

Chacun représente d'ordinaire un nom ou un pronom dont il prend le genre (mais non le nombre). Il peut aussi représenter, d'une manière syllephtique, des singuliers à sens collectif, comme *on*, *la plupart*, etc., ou une suite de noms ou de pronoms singuliers coordonnés.

Nous distinguons trois cas.

a) *Chacun* n'a pas de lien syntaxique avec le nom ou le pronom représentés :

C'étaient les convives du jeudi. CHACUN avait apporté quelque cadeau (FLAUB., *Éduc.*, I, 5). — *Lorsque deux catégories humaines sont en présence, CHACUNE veut imposer à l'autre sa souveraineté* (BEAUVOIR, *Deux sexe*, t. I, p. 107). — *J'ai rêvé que je tuis tous les gens avec qui j'ai vécu* [...]. *Et plusieurs fois CHACUN (DURAS, Amante anglaise, p. 60). — Vous me diriez de [...] raconter une de ces fois... comment voulez-vous ? Je n'ai de CHACUNE gardé que la terreur* (ARAGON, *Blanche ou l'oubli*, II, 6). — *La représentation commençait à six heures du soir : une comédie, un vaudeville, un drame, et tout cela à la suite... Je jouais dans CHACUN (SABATIER, Trois succettes à la menthe, p. 221). — Assembler toutes les bien-aimées dans l'immense salon, [...] et être courtois avec CHACUNE (A. COHEN, Carnets, 15 mars 1978). — Je ne savais pas que les dix-huit panneaux de laine racontaient tous l'histoire de Thésée ; il n'y a pas d'étiquettes sur le mur pour indiquer le sujet de CHACUN (BUTOR, *Emploi du temps*, p. 97).*

Dans cette construction, *chacun* est rarement objet direct : à *Il se promenait avec ses deux sœurs, en tenant CHACUN par la main*, il semble que l'on préfère le tour décrit ci-dessous (c) : ... *en LES tenant CHACUNE par la main*.

b) Le nom ou le pronom représentés sont les noyaux d'un complément prépositionnel de *chacun* :

À CHACUNE des mansardes du château parurent des domestiques (FLAUB., *Éduc.*, III, 1). — *CHACUN d'entre vous a fait son devoir* (*Dict. contemp.*). — *Ce « Don » fatal* [= le pressentiment] *qui surcharge CHACUNE de nos pensées d'une crainte inévitable* (BOSCO, *Balesta*, p. 229). — *De même avec dont* : *Les idéogrammes chinois, dont CHACUN exprime un concept* (ÉTIEMBLE, *Jargon des sciences*, p. 155).

c) *Chacun* explicite un nom ou un pronom (ou des noms ou pronoms coordonnés) contenus dans la même phrase (cf. § 365, c) :

La fenêtre et la petite porte se font face et sont CHACUNE précédées d'une légère architecture de poutres (COCTEAU, *Bacchus*, indic. du décor). — *Nous avons eu peur, CHACUN, de l'apport de l'autre* (H. BAZIN, *Matrimoine*, p. 42). — *De toutes ces beautés diverses qui CHACUNE avaient leur défaut, il fit une beauté unique* (MUSSET, *Conf.*, I, 5). — *Arrivent deux énormes chiens au nez rose et truffé, et qui mangeraient CHACUN un enfant pour leur souper* (J. RENARD, *Journal*, 2 janv. 1896). — *Il [= votre père] a bien travaillé pour vous donner à CHACUN une situation* (DUHAMEL, *Œuvre des athlètes*, I, 3). — *Les Siennoises constituèrent trois troupes de trois mille femmes CHACUNE* (BEAUVOIR, *Deuxième sexe*, t. I, p. 172).

D'habitude, le nom et le pronom explicités par *chacun* le précèdent, mais ils le suivent parfois : *Après avoir avalé CHACUN deux tasses de café* [...] *nous partîmes* (MAUPASS., *C.*, cit. Sandfeld, t. I, p. 386). — *Un même mouvement a entraîné, CHACUNE à son rythme propre, les législations européennes* (M. FOUCAULT, *Surveiller et punir*, p. 17). — *CHACUN sur un versant du toit, ils se font face* (J. GENET, *Querelle de Brest*, p. 12). — Il arrive que l'antécédent de *chacun* soit le sujet implicite d'un impératif : *Vivez CHACUN de votre côté* (AC.).

719 Observations sur *chacun* représentant.

a) Quand *chacun* explicite un nom ou un pronom (§ 718, c), le possessif qui suit peut être rapporté, soit à *chacun*, soit au nom ou pronom (comp. § 729, Rem. 3 : *qui* distributif).

1° Lorsque *chacun* explicite un pronom personnel (qui, avec un impératif, reste sous-jacent) de la 1^{re} ou de la 2^e personne, l'usage ordinaire est de rapporter le possessif à ce pronom personnel et donc de choisir le pluripossessif¹⁶ de la 1^{re} ou de la 2^e personne (*notre, nos, votre, vos*¹⁷) :

Vous vous retirerez [...] / *Chacun dans vos États* (HUGO, *Ruy Blas*, III, 2). — *Nous nous faisons vis-à-vis, avec chacun* NOTRE lampe et NOTRE fauteuil Voltaire (BARRÈS, *Homme libre*, p. 29). — *Nous quittâmes Genève, Romains et moi, pour suivre chacun* NOTRE route (DUHAMEL, *Les espoirs et les épreuves*, p. 59). — *Nous demeurâmes un moment rêveurs, chacun dans* NOTRE coin (J. DUCHÉ, *Elle et lui*, p. 220). — *Vivez chacun de* VOTRE côté (AC.).

Cet usage est le seul possible quand le déterminant possessif accompagne le complément essentiel du verbe à la 1^{re} ou à la 2^e personne ou quand le pronom possessif est ce complément essentiel :

Nous suivions chacun NOTRE chemin (LAMART., *Raphaël*, VI). — *Oublions chacun* LES NÔTRES [= nos chagrins] (FLAUB., *Éduc.*, II, 4).

Mais lorsque le syntagme que précède *chacun* a un lien moins étroit avec le groupe pronom + verbe, il n'est pas rare que le possessif soit rapporté à *chacun* et soit donc l'unipossessif de la 3^e personne (*son, sa, ses*) ; en particulier, l'expression *chacun de son côté* est fréquente :

Nous travaillons, chacun à sa besogne (SAND, *Corresp.*, t. IV, p. 624). — *Nous vivons bien à l'aise, chacun dans son absurdité* (VALÉRY, *M. Teste*, p. 86). — *Ayant mangé solidement et bien bu, chacun selon sa taille, nous ressortons* (JAMMES, *Solitude peuplée*, p. 221). — *Il faut que nous nous mettions devant la nécessité absolue [...] de nous débrouiller ensuite* *chacun de son côté* (MONTHERL., *Célibat*, p. 26). — *Nous sommes six cents [...] chacun sur son cheval* (CHÂTEAUBRIANT, *Les pas ont chanté*, p. 52). — *Nous sommes, chacun à sa mesure, le cerveau de ce monde* (A. SUARÈS, *Sur la vie*, t. I, p. 172). — *Nous sommes tous partis, chacun de son côté* (DUHAMEL, *Nuit de la Saint-Jean*, p. 96). — Autres ex. : BOURGET, dans Nyrop, t. V, § 241, 1^o ; M. PRÉVOST, *Sa maîtresse et moi*, p. 27 ; BORDEAUX, *Pays sans ombre*, p. 294 ; J. BOREL et Fr. NOURISSIER, dans Togeby, § 463, 3. [Voir déjà BOSSUET dans l'Hist.]

2° Lorsque *chacun* explicite un nom ou un pronom de la 3^e personne du pluriel (ou des noms ou pronoms coordonnés), on peut, — soit rapporter le possessif à *chacun* (c'est l'usage le plus suivi, semble-t-il, et le plus recommandable) et lui donner la forme de l'unipossessif (*son, sa, ses*), — soit le rapporter au nom ou au pronom et lui donner la forme du pluripossessif (*leur, leurs*).

— *Les deux sexes mourront* *chacun de son côté* (VIGNY, *Dest.*, Colère de Samson). — *Les deux clercs écrivaient, chacun à sa table* (HUGO, *H. qui rit*, II, VIII, 1). — *Les guerriers [...] rentraient* *chacun dans sa guérite* (MICHELET, *Mer*, II, 10). — *Us reprirent* *chacun sa route* (BARRÈS, *Leurs figures*, p. 375). — *Ils auront* *chacun son chauffeur* (TOULET, *Béhanzigue*, p. 76). — *Ils fondent* *chacun son existence sur l'inexistence des mots* (VALÉRY, *M. Teste*, p. 64). — *Charles*

16. Nous rappelons (cf. § 589, a) que les pluripossessifs sont les possessifs de la pluralité, qui concernent plusieurs possesseurs : *notre, votre, leur, nos, vos, leurs* ; le nôtre, le vôtre, le leur, etc. Ils s'opposent aux unipossessifs ou possessifs de l'unité, qui concernent un seul possesseur : *mon, ton, son, ma, ta, sa, mes, tes, ses* ; le mien, le tien, le sien, etc.

17. Sur le choix entre le singulier (*notre, votre*) et le pluriel (*nos, vos*), voir § 592.

et Ariane possédaient, naturellement, *chacun sa voiture* (CURTIS, *Jeune couple*, p. 80). — *Ils auraient mieux fait de s'en aller délirer* *chacun dans son coin* (BEAUVOIR, *Mandarins*, p. 22). — *De ces configurations spéciales qui décrivent* *chacune à sa manière la continuité taxinomique* (FOUCAULT, *Les mots et les choses*, p. 162). — Autres ex. : FRANCE, *Balthasar*, pp. 158-159 ; PROUST, *Rech.*, t. I, p. 138 ; BÉDIER, *Fabliaux*, p. 109 ; LARBAUD, *Enfantines*, p. 117 ; MAUROIS, *Byron*, t. I, p. 148 ; AYMÉ, *Contes du chat p.* L'âne et le cheval ; etc.

— *Ma mère et ma sœur déjeunaient* *chacune dans leur chambre* (CHAT., *Mém.*, I, III, 3). — *L'employé et l'ancien commissaire avaient jugé* *chacun de leur côté* *qu'ils pouvaient reprendre leurs chères habitudes* (ZOLA, *Th. Raquin*, XV). — *Les instruments s'essayaient* *chacun de leur côté* (LARBAUD, *Enfantines*, p. 224). — *Il semblait que les choses eussent perdu* *chacune* *leur sens particulier* (BERNANOS, *Imposture*, p. 35). — *Presque tous nos régiments d'infanterie ont eu* *chacun* *leur* *soldat* Bayet (GENEVOIX, *Joie*, p. 163). — *Ils s'y préparent, chacun* *selon leur tempérament* (H. BAZIN, *Vipère au poing*, XXIII). — *Ils mènent* *chacun* *leur* *campagne* (J.-P. CHABROL, *Embellie*, p. 125). — *Léopold et Cyrille se séparèrent afin de faire* *le* *guet* *chacun* *de leur côté* (DHÔTEL, *Des trottoirs et des fleurs*, p. 220).

Le choix peut être déterminé par le souci d'être clair : *Des paysages qui font contraste* *lui dirent* *chacun* *leur* *mot* (BARRÈS, *Appel au soldat*, t. I, p. 4). Voir aussi les ex. de Musset et de Renard au § 718, c.

Si *chacun* est le sujet d'une proposition participe (proposition absolue), il n'a plus pour fonction grammaticale d'expliquer un nom ou un pronom, et c'est *chacun* qui donne au possessif sa forme :

De féroces oiseaux perchés sur leur pâture / *Détruisaient avec rage un pendu déjà mûr,* / *Chacun plantant, comme un outil, son bec impur* / *Dans tous les coins saignants de cette pourriture* (BAUDEL., *Fl. du m.*, Voy. à Cythère).

Lorsque le participe précède *chacun*, ce participe est senti comme une épithète, et on a le choix entre *son, sa, ses* ou *leur, leurs* :

Les goums dissidents se séparèrent emmenant *chacun* *ses* *prisonniers* (MAUPASS., *Au soleil*, p. 55). — *On voyait défilier lentement de grands chariots portant* *chacun* *son* *acacia* (A. DAUDET, *Rois en exil*, p. 162). — *Le maître de Nemours put voir* *son* *oncle* *donnant le bras à la jeune fille nommée Ursule, tenant* *chacun* *leur* *Paroissien* (BALZAC, *Urs. Mirouët*, I). — *Tous deux étaient arrivés* *rue de l'Homme-Armé [...]*, *absorbés* *chacun* *dans* *leur* *préoccupation personnelle* (HUGO, *Misér.*, IV, XV, 1).

Ce que nous venons de dire des possessifs s'applique aussi aux pronoms personnels, qui peuvent être rapportés, soit à *chacun*, soit au nom ou au pronom explicités par *chacun*. Martinon (p. 167) laisse à juste titre le choix dans : *Ils s'en tenaient* *chacun à l'opinion* *qui* *leur* *ou* *qui* *lui* *paraissait la meilleure*.

Si le sujet est *nous* ou *vous*, le pronom réfléchi est ordinairement *nous* ou *vous* : *Nous partions* *chacun* *droit* *devant* *nous*. On trouve parfois *soi* cependant, surtout dans *chacun pour soi* : *Nous recommandons à* *exister, chacun* *pour* *soi* (BEAUVOIR, *Mandarins*, p. 27).

Pour le choix entre *soi* et *lui* (ou *elle, elles, eux*) quand le sujet est *chacun*, § 640, b, 1^o.

3° Quand *chacun* explicite le pronom indéfini *on*, on recourt à l'unipossessif :

C'était mieux quand on [= nous] *vivait* *chacun* *de son* *côté* (BEAUVOIR, *Mandarins*, p. 80).

Hist. — Les hésitations décrites ci-dessus sont anciennes. À l'époque classique : ⁺ *Les peuples marchaient* *chacun* *en* *sa* *voie* (BOSS., *Disc. hist. univ.*, I, 3). — ⁺ *Ils leur offrent* *leur* *maison* *pour* *s'y exercer* *chacun* *dans* *son* *art* (LA BR., *Car. de Théophr.*, V). — *Elles s'envolent* *chacune* *de* *son* *côté* (DID., *Rêve de d'Alemb.*, p. 49). — ⁺ *Je les ai envoyés* *tous* *deux* *chacun* *de* *leur* *côté* (SÉV., 14 déc. 1689). — ⁺ *La liberté qu'auraient* *plusieurs* *excellents* *maîtres* *de* *faire, chacun* *dans* *leur* *genre* *et* *selon* *leur* *génie, de très beaux ouvrages* (LA BR., I, 49). — *Ils rejallirent, chacun* *de* *leur* *côté* (MONTESQ., *L. pers.*, CXXVIII). — *Tous les domestiques* *avaient* *fui* *chacun* *de* *leur* *côté* (VOLT., *Contes et rom.*, Jeannot et Colin).

Notons particulièrement, avec un pronom personnel de la 1^{re} personne : * *Nous nous mettrons M. Claude et moi à soutenir chacun son récit* (BOSS., *Confér. avec M. Claude*, Avertiss.). Les grammairiens ont vainement tenté de mettre de l'ordre dans l'usage.

b) Plus d'un auteur accorde avec *chacun* et laisse donc abusivement au singulier le verbe qui a pour sujet *qui*, suivi et explicité par *chacun* :

°C'étaient des documents divers [...], réunis dans des chemises de fort papier bleu, qui chacune PORTAIT un nom écrit en gros caractères (ZOLA, *D' Pascal*, I). — *°Autour d'eux descendent douze autres parachutes qui, chacun, PORTE un container de la taille d'un cercueil* (A. DECAUX raconte, t. II, p. 209).

L'attribut s'accorde avec le sujet, même si cet attribut est précédé de *chacun* : voir l'ex. de Proust au § 419, N.B. — Mais : ... *dont chacune PORTAIT...*

c) Quand *chacun* explicitant un nom ou un pronom accompagne un syntagme prépositionnel introduit par *avec*, il peut se mettre entre *avec* et son régime (comp. § 993, a) :

Les autres sont cloués à la muraille AVEC chacun une baïonnette sur la poitrine (Al. DUMAS, cit. Plattner, III, 2, p. 192). — Voir l'ex. de Barrès ci-dessus, a, 1^o.

Cette intercalation se rencontre parfois aussi après *de* : *Il composa trente articles DE chacun deux colonnes* (BALZAC, cit. Plattner). — Voir aussi Sandfeld, t. I, p. 386.

d) Sous l'influence des phrases averbales signalées plus loin (§ 720), la langue familière supprime parfois la préposition dans à son tour placé après *chacun* explicitant un nom ou un pronom :

Dieu nous travaille CHACUN NOTRE TOUR (PÉGUY, *Myst. de la charité de J. d'Arc*, p. 66). — *L'on s'en va CHACUN SON TOUR* (SAINT EXUPÉRY, *Pilote de guerre*, I).

Il vaut mieux s'en tenir à la construction régulière : *Il [un chien] marchait auprès des deux petites qui le tenaient CHACUNE À LEUR TOUR par sa ficelle* (AYMÉ, *Contes du chat perché*, Chien).

e) *Chaque* est souvent employé pour *chacun* dans la langue populaire de diverses régions, et aussi dans la langue commerciale. Cet emploi n'est pas considéré comme entré dans le bon usage.

On le trouve pourtant chez des écrivains, non seulement dans la correspondance (STENDHAL, t. VII, p. 177 ; SAND, 1^{er} juillet 1846 ; BARRÈS, *Départ pour la vie*, p. 77 ; PROUST, lettre publiée dans le *Figaro* du 9 juillet 1971) ou dans des notes peu élaborées (FLAUB., *Voyages*, t. II, p. 508 ; BARRÈS, *Mes cahiers*, t. XI, p. 170), mais aussi dans des livres préparés pour la publication.

— *Chaque* suit une indication numérique (prix, poids, etc.), ce qui vient vraisemblablement de la langue commerciale : *Quatre-vingt-dix billets à 1.000 francs CHAQUE* (CHAT, *Mém.*, III, II, 1, 6). — *Amenant quinze moutons qui valaient plus de vingt piastres CHAQUE* (LAMARTINE, *Voy. en Orient*, Bruxelles, 1835, t. IV, p. 73). — *Les carrosses de louage [...] taxés cinquante-deux livres par an CHAQUE* (HUGO, *Homme qui rit*, II, VIII, 6). — *Deux morceaux de lest de cinq livres CHAQUE* (BAUDEL., trad. de : Poe, *Hist. extraord.*, G.-F., p. 182). — *Nous sommes sûrs d'en vengeance de deux onces CHAQUE* (HUYSMANS, *Cathédrale*, p. 147). — *150 kilos de CHAQUE à l'hectare* (PESQUIDOUX, *Livre de raison*, t. I, p. 90). — *Leurs téléphonages quotidiens [...] d'un quart d'heure CHAQUE* (MONTHERL., *Jeunes filles*, p. 105). — *Tables des matières, t. à p. [= tirées à part] à 100 ex. [= exemplaires] CHAQUE* (VAN GENNEP, *Manuel de folklore franç. contemp.*, t. III, p. 144).

— Autres cas (où l'influence commerciale est plus douteuse) : *Elle avait beau diminuer la durée des stations et marcher entre CHAQUE le plus longtemps possible* (HUGO, *Misér.*, II, III, 5).

— *J'ai deux raisons, dont CHAQUE est suffisante seule* (E. ROSTAND, *Cyr.*, I, 4). — *Et les uns se croyaient prêtres et pontifes, les autres prophètes, les autres Césars, ou bien martyrs, ou un peu de CHAQUE* (VALÉRY, *M. Teste*, p. 75). — *Les ferrures déclouées qu'il recloua d'un coup de marteau sur CHAQUE* (COCTEAU, *Poésie critique*, p. 120). — *Tous les toits gardaient leur fourrure de neige, et tous fumaient, tous ; sous CHAQUE, devait cuire une bonne soupe chaude* (LA VARENDE, *Centaure de Dieu*, p. 285). — *Trois secteurs, trois jours dans CHAQUE* (GENEVOIX, *Routes de l'aventure*, p. 197). — *Trois vieux récipients troués et rouillés contenaient de la poudre blanche. Je prélevai un peu de CHAQUE* (J. PERRY, *Mouton noir*, p. 235).

Hist. — Quoiqu'on ait quelques traces antérieures, cet emploi de *chaque* pour *chacun* se répand surtout à partir du XVIII^e s. : *Il y a dans CHAQUE un conduit* (DID., *Éléments de physiologie*, p. 176).

720 Chacun comme nominal.

Chacun s'emploie pour désigner toute personne, sans distinction, tout le monde, soit d'un ensemble indéterminé, pouvant inclure l'humanité entière, — soit d'un ensemble plus restreint, déterminé par la situation¹⁸ (comp. *tout le monde, personne*, etc.).

CHACUN prend son bien où il le trouve (prov.). — *Dans un pays, comme dans une maison, il faut un maître ; autrement, CHACUN fait danser l'anse du panier* (FLAUB., *Éduc.*, III, 1). — *Dieu envoie des tentations à CHACUN selon sa force* (GIDE, *Journal*, 13 oct. 1894). — *Je me définissais la Révolution pour tous les hommes par l'effort que j'avais moi-même accompli. Elle consistait à amener CHACUN à penser sa vie* (GUÉHENNO, *Changer la vie*, p. 190).

CHACUN s'en retourna l'âme calme et ravie (BAUDEL., *Fl. du m.*, Calumet de paix). — *Elle avait pénétré dans ce petit monde mouvant [...] où se faisaient et se défaisaient les réputations, où CHACUN s'essayait aux jeux de la renommée* (CHAMSON, *Rendez-vous des espérances*, p. 56). — *Je lui demandai s'il n'apercevait pas [...] quelque transaction honorable qui permit à CHACUN de reculer* (TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, pp. 59-60).

Il est généralement au masculin. Mais le féminin se trouve lorsque la situation montre qu'il s'agit uniquement de femmes :

Il régnait [dans une classe de filles] une atmosphère de recherche où CHACUNE donnait le meilleur d'elle-même. — *Nous rendrons hommage à chacun et à CHACUNE* (BAUDEL., cit. Damourrette-Pichon, § 2870). — *Dans mon âme ravagée par les souvenirs, je revoyais CHACUNE à l'heure de l'abandon* (MAUPASS., *C.*, Suicides).

Chacun nominal apparaît notamment dans des phrases averbales, proverbes ou sentences :

CHACUN pour soi, Dieu pour tous. — *CHACUN son métier, les vaches seront bien gardées*, proverbe transformé par L.-P. FARGUE en : *CHACUN son métier, les métiers seront bien gardés* (dans le *Figaro litt.*, 24 mai 1947). — *CHACUN ses droits* (J. RENARD, *Journal*, 16 nov. 1906). — *Oh ! je ne fais aucun reproche à qui que ce soit, c'était ainsi, voilà tout, une fatalité. CHACUN la sienne* (BERNANOS, *Joie*, p. 90). — *Mais, bien sûr, CHACUN sa folie, et il faut l'admettre, sinon la vie ne serait pas vivable* (E. TRIOLET, *Manigances*, L.P., p. 61). — *CHACUN sa musique, CHACUN sa place* (B. POIROT-DELPECH, dans le *Monde*, 28 mars 1975).

Chacun peut aussi, dans des formules analogues à celles qui viennent d'être citées, être précédé de *à* : *À CHACUN son tour ! [...]* *À CHACUN son avertissement !* (J.-M. COLOMBANI, dans le *Monde*, 15 mars 1983).

18. Les deux valeurs se succèdent dans le texte suivant : *Il ne s'agissait plus de l'histoire de l'homme, mais de la nature de CHACUN [= de tout homme] ; et CHACUN [des participants à ce colloque] se sentait mis en jeu* (MALRAUX, *Noyers de l'Altenburg*, p. 101).

721 Observations diverses sur *chacun*.

a) *Chacun* nominal (voir Rem.) peut, au masculin (cf. Hist.), être précédé de l'article indéfini ou de *tout un* : *un chacun, tout un chacun*.

Ces locutions ont fait l'objet de jugements contradictoires : « très vulgaires » (M. Schöne, dans le *Fr. mod.*, janv. 1947, p. 71) ; « langue familière » (Martinon, p. 167) ; « ont disparu de la langue écrite » (Dupré) : — de *un chacun* : « encore parfois, par plaisanterie » (Foulet, § 273) ; — de *tout un chacun* : « archaïque » (AC. 1987 [qui ignore *un chacun*]) ; « style soutenu » (*Dict. contemp.*). À vrai dire, elles apparaissent par écrit dans tous les styles.

Un chacun : *Celui [...] qui sait les dessous de cartes d'un chacun* (S.-BEUVE, *Caus. du lundi*, t. I, p. 50). — *L'amour, c'est [...] / Un calembour dont un chacun prend ce qu'il veut* (VERL., *Jadis et nagu.*, Amoureuse du diable). — *Elle est à la portée d'un chacun* (BLOY, *Mon journal*, t. I, p. 166). — *Je ne me mêle jamais des affaires d'un chacun* [dit une concierge] (BERNANOS, *Imposture*, p. 253). — *Je sais, comme un chacun, qu'il est en prison depuis cinq mois* (RAYM. ARON, dans *l'Express*, 22 nov. 1980).

Autres ex. : SAND, *Maîtres sonneurs*, II ; TAINE, *Littér. angl.*, dans Nyrop, t. V, § 426, 1^o ; HERMANT, *Chron. de Lancelot du Temps*, t. II, p. 293 ; LE BIDOIS, t. II, p. IX ; J. SARMENT, *M^{me} Quinze*, II ; GIONO, *Un de Baumugnes*, I ; GENEVOIX, *Raboliot*, I, 1 ; POURRAT, *Gaspard des Montagnes*, p. 155 ; J. SCHLUMBERGER, *Mad. et A. Gide*, p. 113 ; J. ROSTAND, *Pensées d'un biologiste*, p. 65 ; LE ROY LADURIE, *Carnaval de Romans*, p. 400 ; etc.

Tout un chacun : *Elle dansait si joliment, ma Brulette, que tout un chacun la mangeait des yeux* (SAND, *Maîtres sonneurs*, II). — *Tout un chacun pouvait vous approcher* (PÉGUY, *Myst. de la charité de J. d'Arc*, p. 58). — *Je veux pour tout un chacun une vie qui ne se qualifie pas par ce qu'il exige des autres* (MALRAUX, *Espoir*, p. 86). — *Pourquoi avoir mis tant de hargne à dénoncer malgré que qui, sans une agitation intempestive, serait aujourd'hui considéré par tout un chacun comme aussi acceptable que la préposition correspondante ?* (A. MARTINET, *Franc. sans fard*, p. 31.) — *Comme tout un chacun, elle aurait sans doute préféré se faire servir par une fille accorte* (M. TOURNIER, *Coq de bruyère*, p. 200).

Autres ex. : COLETTE, *Fanal bleu*, p. 21 ; HENRIOT, *Temps innocents*, p. 160 ; QUENEAU, *Bâtons, chiffres et lettres*, Id., p. 149 ; AMBRIÈRE, *Grandes vacances*, p. 215 ; SOUPAULT, dans les *Lettres franç.*, 31 janv. 1947 ; Fr. d'EAUBONNE, dans le *Figaro litt.*, 23 juillet 1949 ; DANIEL-ROPS, dans la *Cité* (Bruxelles), 13 oct. 1951 ; GUILLEMIN, dans les *Études classiques*, janv. 1957, p. 57 ; G. ANTOINE, dans le *Fr. mod.*, janv. 1958, p. 68 ; J. DURON, *Langue franç., langue humaine*, p. 25 ; DRUON, *Reine étranglée*, p. 86 ; CHAPELAN, dans le *Figaro litt.*, 9 fév. 1967 ; NADEAU, dans la *Quinzaine litt.*, avril 1968, p. 3 ; P. EMMANUEL, dans le *Figaro*, 1^{er} déc. 1973 ; LACOUTURE, *De Gaulle*, t. I, p. 128 ; RINALDI, dans *l'Express*, 14 déc. 1990 ; etc.

Tout chacun est plus rare, sauf dans l'est de la France. [C'est en Lorrain que Brunot, *Pensée*, p. 131, écrit : « On dit aujourd'hui : *tout chacun* (et quelquefois *tout un chacun*) ».]

Ces injures dont tout chacun ici l'abreuve à la journée (A. DAUDET, *Nabab*, 1878, p. 50). — *Ce que je souhaite à tout chacun, c'est la petite blessure coquette avec trois semaines d'hospitalité* (DORGELÈS, *Croix de bois*, V). — *Nous [...] recevions les compliments de tout chacun* (FARRÈRE, *Seconde porte*, p. 178). — *Tout chacun connaissant mes travaux [...] le découvre d'emblée* (G. GUILLAUME, dans le *Fr. mod.*, janv. 1960, p. 47).

Auteurs originaires de l'Est (Champagne, Lorraine, Franche-Comté) : les GONCOURT, *Journal*, 1870, cit. *Trésor* ; CLAUDEL, *Protée*, cit. *Trésor* et Damourette-Pichon, § 2873 ; É. MOSELLY, cit. Damourette-Pichon ; AYMÉ. *Aller retour*, I ; J. LANHER, transcription en fr. rég. de Lorraine des *Contes de Frambois*, n^o 5. — Auteurs originaires de Vendée : CLEMENCEAU, cit. *Trésor* ; CHÂTEAUBRIANT, *Meute*, I, 1. — L'ex. de MARTIN DU G., *Gonfle*, I, 5, concerne un fr. dialectal, en principe du Berry, mais en réalité composite.

Au Québec, où l'on connaît les diverses formes données ci-dessus (y compris *tout chacun*), on a en outre une variante populaire *°tout à chacun*.

Remarque. — Il est exceptionnel aujourd'hui qu'un *chacun* ait la valeur de représentant comme *chacun* (§ 718, b) : *Cet homme unique, pour un chacun d'entre nous, c'est : Soi* (GIDE, *Edipe*, II). — Cela se trouvait plus souvent jadis : voir les ex. de Villon et de Pascal dans l'Hist.

Hist. — *Un chacun* est très ancien : *Des or mais gart uns chascuns son ostal !* [= Que chacun reste chez soi !] (COLIN MUSSET, XX, var.) — Pendant la plus grande partie du XVII^e s. il

reste en plein vitalité : *Et cela est vray d'un chacun de tous les hommes* (PASCAL, *Pens.*, p. 78). — *D'un chacun il doit estre approuvé* (MOL., *Tart.*, II, 4). — Autres ex. dans Haase, § 47, B. Pour Furetière (1690), un *chacun* est bas (comme *tout chacun*). Il est déclaré hors d'usage dans Richelet en 1706 (il n'était pas mentionné en 1680). On le trouve encore parfois au XVIII^e s. : *Comme un chacun sait* (VOLT., *Contes et rom.*, Ingénu, I). — *Je renverrai un chacun content* (prince de LIGNE, *Contes immoraux*, VIII). Ce dernier ex. est peut-être le reflet d'un usage provincial qui va rendre la locution à la vie. — Le fém. *une chacune* a existé : *UNE CHASCUNE de ces femmes / Lors prindrent [= prirent] [...] / L'une ung clerc [...], l'autre ung moine* (VILLON, *Test.*, 596).

Tout chacun apparaît au XIV^e s. : *Que tout chascun soit sus sa garde* (FROISSART, *Chron.*, S.H.F., t. XIII, p. 174). Malherbe l'emploie encore : cf. Brunot, *Hist.*, t. IV, p. 701. On ne le signale pas chez les grands classiques.

Tout un chacun est très rarement attesté avant le XIX^e s. : *Ce que fait un tout seul, tout un chacun le sçache* (RÉGNIER, *Élégie II* [1613]). C'est sans doute un croisement entre les deux autres formules.

b) Pour désigner les personnes d'un couple, la langue familière emploie *chacun* en corrélation avec le féminin *chacune* précédé du déterminant possessif de la 3^e personne du singulier, *sa chacune* :

Chacun avait l'air de retrouver sa chacune (LA VARENDE, *Sorcière*, p. 121). — *Chacun enlaçant sa chacune, il nous fut donc permis d'attaquer le rigaudon d'un bon pied* (Y. GANDON, *Captain Lafortune*, p. 160). — *Après cinq actes de péripéties chacun découvrira sa chacune* (J. DUCHÉ, dans le *Figaro litt.*, 29 nov. 1947). — *Chacun s'affaire pour sa chacune* [il s'agit de planter un arbre devant ou sur la maison de celle qu'on aime] (VAN GENNEP, *Manuel de folklore fr. contemp.*, t. I, p. 1538). — On trouve rarement l'inverse, *chacune ... son chacun* : *Le mystère qui lie chacune à son chacun* (R. BILLETDOUX, *Lettre d'excuse*, p. 22).

Appliqué aux animaux, plaisamment : *Cette douce sonnerie d'une cachette à l'autre est l'oratorio matrimonial, la convocation discrète de chacun à sa chacune* (J.-H. FABRE, *Scènes de la vie des insectes*, p. 33).

Il est exceptionnel que *chacune* soit construit sans *chacun* et avec un autre possessif que *sa* : *Ils amenèrent [...] avec soi leur chacune* (M. YOURCENAR, *Archives du Nord*, p. 106).

Autre emploi exceptionnel : *Elles prennent chacune sa chacune* (C. CLÉMENT, *Vies et légendes de Jacques Lacan*, p. 83) [= chacune des deux servantes attaque l'une des deux patronnes].

Hist. — Ce tour date du Moyen Âge. À cette époque, *sa chacune* s'employait aussi dans le sens de « son logis » : *Et retournerent les Anglois à Margasse et les Portingalois à Cousson, chacun à sa chacune* (FROISSART, *Chron.*, S.H.F., t. XIII, p. 50). — [Le monastère de Saint-Laurent à Liège était si ruiné] *qu'ilh estoit tou près que chascuns ralaist à sa chasconne* [= qu'il s'en fallait de peu que les moines ne fussent retourner chez eux] (JEAN DE STAVELOT, *Chron.*, p. 5).

On disait parfois *sa chacunière* dans le même sens : *Ainsi chascun s'en va à sa chascunière* (RAB., *Pant.*, XIV). Cela est encore mentionné par l'Acad. 1987 (« vieillie et fam. »). On ne trouve guère cet emploi que dans des textes archaïsants : *Les comédiens, comme il se faisait tard, se retirèrent chacun en sa chascunière* (GAUTIER, *Cap. Fracas*, IX). — A. Billy a employé *sa chacunière* pour « sa compagne » : *Dans mon pays, dans le vôtre aussi, j'en suis sûr, chaque jeune homme a ce qu'on appelle sa « chascunière »* (cit. *Trésor*). Ce sens est relevé par Wartburg, t. II, p. 483, dans le patois du Dauphiné.

c) *Chacun* ne peut être accompagné d'une proposition relative.

Ces ex. ne sont pas bons à imiter : *°On n'en finit pas de dérouler la liste des hommes, des groupes ou des croyances [...] qu'il faudrait éliminer de la nation si chacun qui réclame l'épuration de la France voyait son vœu exaucé* (Ph. BOUCHER, dans le *Monde*, 24 oct. 1980). — *°Mon enfance morcelée s'est passée tour à tour chez chacun [de mes oncles] qui retombait sur ses pieds* (B. BECK, dans *Europe*, juin-juillet 1984, p. 9).

722 **Maint** est plus rare comme pronom que comme déterminant (§ 614). — Comme pronom aussi, il a un sens identique au singulier et au pluriel. Nominal, il signifie « beaucoup de personnes ». Représentant, il signifie « beaucoup » et peut concerner des personnes ou des choses.

Nominal : Prions, entre les morts, pour MAINTS / De la terre et du Purgatoire (VERL., Liturg. intimes, XVII). [Le sens n'est pas tout à fait clair : peut-être maints a-t-il morts pour antécédent.] — Comme MAINTS l'assurent (BENDA, Exercice d'un enterré viv, p. 34). — Les difficultés temporelles augmentaient, pour MAINT et MAINT (DUHAMEL, Pesée des âmes, p. 254).

Représentant : Dans MAINTÉ de nos provinces (DAUZAT, Suisse moderne, p. 272). — Une philosophie, dont se réclame MAINT d'entre eux (BENDA, France byzantine, p. 37). — MAINT de leurs coreligionnaires oublie [sic] [...] (ID., Trahison des clercs, p. 35). — Un assez grand nombre de mythes dont MAINTS n'ont aucune chance de se réaliser bientôt (DANIEL-ROPS, Par-delà notre nuit, p. 95). — Dans un grand nombre de communes du Boulonnais, dans MAINTES de celles de l'Artois et du Ponthieu qui sont limitrophes de cette contrée (VAN GENNEP, Folklore de la Flandre et du Hainaut fr., t. I, p. 184).

Hist. — Pour l'origine du mot, voir § 614, Hist. — *Maint* a été employé comme pronom dans l'ancienne langue jusqu'au XVII^e s. : MAINT en i chiet [= Maint y tombe à cause de cela] (BÉROUL, Tristan, 3673). — Par ce faire ont eū MAINT / De lor dames joies et solaz [= plaisirs] (JEAN RENART, Lai de l'ombre, 174-175). — Ainsi en prent à MAINS et MAINTES (VILLON, Test., 532). — MAINT d'entre-vous souvent juge au hazard (LA F., C., Juge de Mesle).

On a dit aussi dans le même sens *maint un* (formé comme *quelqu'un* : § 728, Hist.) : Elles [...] voyent bien maintenant MAINT'UNE qui dedaigne son mary (LA BOËTIE, cit. Huguette).

723 Le même.

a) **Le même** représentant, concernant des personnes ou des choses et prenant le genre de l'antécédent :

Je suis allé dans plusieurs théâtres, tour à tour [...]. Puis j'ai fini par aller toujours dans LE MÊME (ROMAINS, M. Le Trouhadec saisi par la débauche, I, 1). — Je fais souvent ce rêve étrange [...] / D'une femme inconnue, et que j'aime, et qui m'aime, / Et qui n'est, chaque fois, ni tout à fait LA MÊME / Ni tout à fait une autre (VERL., Poèmes saturn., Melancholia, VI).

b) **Le même** nominal désignant des personnes et variant en genre et en nombre :

Moi, je voudrais aimer LA MÊME, toujours ! (FLAUB., Éduc., I, 5). — Pourquoi la vie ouvre-t-elle ses corbeilles toujours AUX MÊMES ? (ESTAUNIÉ, cit. Robert).

c) **Le même** nominal neutre (= la même chose) :

Cela revient au même appartient à l'usage général. — On peut en rapprocher l'expression familière tautologique *C'est du pareil au même* : Gangster ou banquier, c'est du pareil AU MÊME (DORGELÈS, À bas l'argent ! p. 85).

Dans le fr. popul. de Belgique, on entend : °Faites comme ceci ou comme cela : c'est LE MÊME ou ... c'est TOUT LE MÊME. °Vous redites toujours LE MÊME. — Autre tour régional : °Il faisait très beau [...]. Mais beau ou pas beau, c'était DU MÊME (AYMÉ, Gustalin, I).

Les philosophes emploient aussi *le même* pour « ce qui est le même » : Il n'y a de variable que ce qui demeure constant à quelques égards : LE MÊME seul peut être dit varier (RENOUVIER, cit. Littré). — Une sensation, par cela seul qu'elle se prolonge, se modifie [...]. LE MÊME ne demeure pas ici le même (BERGSON, Essai sur les données imméd. de la consc., p. 115).

Hist. — Sur l'origine de *même*, voir § 623, b, Hist. — *Le même* « la même chose » était assez courant au XVII^e s. ; voir Littré, s.v. *même*, 9°, qui cite notamment : * Vous deviendrez cher à mes yeux, / Et j'espère de vous LE MÊME (CORN.).

724 **On** est toujours nominal et sujet, le verbe se mettant au singulier. Il ne concerne que des personnes.

a) Tantôt il a un sens tout à fait vague : soit « un homme (quelconque) », « les hommes » (*homme* étant pris ici au sens d'« être humain ») ; — soit un groupe d'hommes plus particulier mais non précisé ; — soit un individu indéterminé (« quelqu'un »).

ON ne prête qu'aux riches (prov.). — Toutes les fois qu'ON se fait craindre ON risque d'être trompé (SAND, Mauprat, X). — Le heaume du XIV^e s., très haut, s'en va en s'effilant ; ON le coiffait au moment de charger (Grand dict. enc. Lar., s.v. heaume). — Si ON a besoin de moi, je serai dans mon bureau (BEAUVOIR, Invitée, L.P., p. 55).

Hist. — *On* « représente le nominatif latin *homo*, développé en position atone » (Bloch-Wartburg) ; le cas régime était *ome* (aujourd'hui *homme*). La même évolution sémantique s'est produite dans les langues germaniques : allem. *Mann* « homme » et *man* « on ». Mais on trouve déjà en lat. class. des ex. où *homo* est assez proche du sens « on ». — *L'homme* peut aussi s'employer de cette façon : L'HOMME ne vit pas seulement de pain (Bible, trad. CRAMPON, Matth., IV, 4).

b) Tantôt *on* désigne une ou plusieurs personnes bien déterminées.

1° Soit, avec une nuance stylistique (discretion, modestie, ironie, mépris, etc.), même dans la langue la plus soignée, au lieu de *je, tu, nous, vous, il(s), elle(s)* :

Don Ruy Gomez. Votre père / Fut archiduc d'Autriche [...] / [...] / Don Carlos. Et puis, ON [= je] est bourgeois de Gand (HUGO, Hern., I, 3). — Un couplet qu'ON [= vous] s'en va chantant / Efface-t-il la trace altière / Du pied de nos chevaux marqué dans votre sang ? (MUSSET, Poés. nouv., Rhin allem.) [Réponse à une chanson allemande.] — Elle est vraiment offensée. Il rit encore : / « Ha ! Ha ! Ça m'a échappé, dites donc. ON [= vous] est fâché ? Elle est fâchée », dit-il en s'adressant vaguement à moi (SARTRE, Nausée, M.L.F., p. 95). [Rem. la différence d'accord.] — ON [= je] a cherché à obtenir des renseignements sur le lieu et la durée d'occupation des domiciles successifs (A. MARTINET, Prononc. du fr. contemp., p. 14).

Hist. — Cet emploi, au XVII^e s., appartenait au style noble : Commandez qu'ON [= elle, c'est-à-dire Junie] vous aime, et vous serez aimé (RAC., Brit., II, 2). — Le soin de son repos est le seul qui vous presse ? / ON [= vous] me ferme la bouche ? ON l'excuse ? ON le plaint ? / C'est pour lui que l'ON tremble, et c'est moi que l'ON craint ? (ID., Iph., III, 6).

2° Soit, sans nuance particulière, comme concurrent de *nous*, surtout dans la langue parlée familière.

Dans la littérature, cela est attesté fréquemment quand l'auteur veut reproduire ou imiter l'oral : Mais tu ne peux rien me dire de plus précis, maintenant que l'ON va se quitter ? (ARLAND, L'eau et le feu, p. 44). — ON est demeuré là assis, ravis, à regarder les dames du café (CÉLINE, Voy. au bout de la nuit, F°, p. 15).

Mais on pour nous se répand même en dehors de cette circonstance : À Neuengamme, de l'autre côté des barbelés, les gardes SS s'égayaient le matin à les [= les chiens] exciter. Nous, ON regardait avec envie leur pitance (D. ROUSSET, dans le Figaro litt., 12 nov. 1949).

Hist. — Cet emploi de *on* pour *nous* semble s'être répandu au cours du XIX^e s. Il est aujourd'hui extrêmement fréquent dans la langue parlée. Beaucoup de grammairiens ont beau le déplorer, *on* est devenu un véritable pronom personnel.

725 Observations diverses sur *on*.

a) Alors que le verbe qui suit *on* est toujours au singulier, il y a des problèmes d'accord en genre et en nombre pour les adjectifs et les participes passés dont l'accord dépend de *on* : voir § 429, b, 1°.

b) Du point de vue syntaxique, *on* (comme *ce*) se comporte souvent comme un pronom personnel, notamment dans les inversions : cf. §§ 377, 386, 396.

c) Les grammairiens exigent que *on* soit répété devant les verbes coordonnés.

Tel est, en effet, l'usage le plus courant : *ON saute ou ON ne saute pas* (MALRAUX, *Noyers de l'Altenburg*, p. 181). — *ON laisse apparaître une plate tunique lamée d'or [...], et ON se sent prête à passer une bonne demi-nuit dehors* (COLETTE, *Voyage égoïste*, p. 80).

Mais la langue littéraire ne respecte pas toujours cette règle : *ON les [= des étangs] vide, les pêche et les met en culture toutes les trois années* (BARRÈS, *Au service de l'Allem.*, p. 3). — [...] *pour le plaisir de peindre les gens qu'ON n'aime par vocation ni ne hante par habitude* (THÉRIEVE, *Essai sur A. Hermant*, p. 26). — *Les dames à qui l'ON enlevait ou remettait leurs manteaux* (HÉRIAT, *Famille Boussardel*, XIII). — *ON retourna son portrait contre le mur et fit défense de prononcer son nom* (SARTRE, *Mots*, p. 3).

d) Les grammairiens n'admettent pas qu'une même phrase contienne plusieurs *on* désignant des personnes différentes ou des groupes différents.

Quoique ces mélanges nuisent à la clarté, on les trouve parfois chez des auteurs réputés attentifs : *ON vint dire à M^{me} de Kerkardec qu'elle était servie, et l'ON passa dans la salle à manger* (GAUTIER, *Jean et Jeannette*, XXII). — *ON voit par deux passages de Plaute et de Columelle que dans le langage ordinaire ON disait indifféremment foyer ou Lare domestique* (FUSTEL DE COULANGES, *Cité antique*, I, 3).

Hist. — De pareils mélanges ne gênaient pas les classiques : *Dès qu'ON voit [= nous voyons] qu'ON nous mesle avec tout l'Univers* (MOL., *Mis.*, I, 1). — *Si ces personnes étaient en danger d'être assassinées s'offenseraient-elles de ce qu'ON les avertirait de l'embûche qu'ON leur dresse ?* (PASCAL, *Prov.*, XI).

e) S'il faut exprimer un pronom personnel ou un possessif renvoyant à *on*¹⁹ pris dans le sens indéfini, on se sert, soit de *nous*, *notre* (le locuteur se met dans la collectivité : d'autres + moi), soit de *vous*, *votre* (le locuteur s'efface et ne se met pas dans la collectivité) :

Pour dire l'avenir à NOTRE âme débile, / On a l'écumante Sibylle (HUGO, *Odes et ball.*, Odes, III, 1).

Des jets d'eau VOUS inondaient, quand on se posait sur le sofa (FLAUB., *Bouv. et Péc.*, p. 100). — *On n'ose plus se demander si cela VOUS plaît* (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 953). — *Quand on se plaint de tout, il ne VOUS arrive rien de bon* (J. CHARDONNE, *Claire*, p. 13). — *On ne refuse pas le bonheur quand il frappe à VOTRE porte* (CHAMSON, *Adeline Vénician*, p. 94).

Nous, notre, s'imposent quand *on* = *nous* (§ 724, b, 2^o) : *L'herbe qu'on enlevait étant mouillée, on l'étendait avec NOS fourches sur le grand plancher du fenil* (BOSCO, *Mas Théotime*, 1947, p. 137).

Si le pronom personnel est complément du verbe dont *on* est le sujet, on emploie *se* et *soi* (cf. § 640, b, 1^o) : voir les ex. de Flaubert, de Proust et de Chardonne ci-dessus. On dira de

19. Le même choix existe lorsqu'on doit renvoyer à un *on* implicite, à une collectivité indéterminée qui n'a pas fait l'objet d'une explicitation : *Se plaindre de tout ce qui NOUS afflige ou NOUS irrite, c'est se plaindre de la constitution même de l'existence* (FLAUB., *Corresp.*, t. II, p. 128). — *J'eus une émotion — oh ! ce n'était pas le coup violent au cœur, qui arrête la respiration, VOUS casse les veines et VOUS étourdit* (MIRBEAU, *Calvaire*, III). — *Il venait près d'elle et s'y trouvait bien, exactement comme un chien qui s'installe à vos pieds* (LA VARENDE, *Troisième jour*, p. 128).

L'emploi de la 3^e personne donne des phrases peu nettes : *Déclarer par un acte ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort* (AC., s.v. *tester*).

Dans cet ex., à propos de *chacun*, l'auteur est passé de la 3^e à la 2^e pers. : *Chacun, dès sa naissance, se trouvait placé dans le rang qu'occupaient ses parents, et d'où rien [...] ne pouvait VOUS tirer pour VOUS faire pénétrer dans une caste supérieure* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 16).

même : *On ne pense qu'à soi*. — On met *son* aussi quand le possessif accompagne le complément du verbe dont *on* est le sujet : *On lave SON linge sale en famille*.

f) De son état ancien de nom (§ 724, a, Hist.), *on* garde la faculté d'être accompagné de l'article défini dans la langue écrite.

Ignorant l'histoire, les grammairiens y ont vu une consonne euphonique dont ils exigeaient la présence pour éviter l'hiatus, après des mots comme *et*, *ou*, *où*, *qui*, *quoi*, *si* (ils étaient obligés d'ajouter *que* quoiqu'il n'y ait pas d'hiatus). En fait, les auteurs en usent assez librement, soit qu'ils mettent *on* seul alors qu'il y a un hiatus, soit qu'ils emploient *l'on* après un mot terminé par une consonne articulée ou par un *e* muet ou encore après un point.

On alors qu'il y a hiatus : *M^{me} Du Deffand [...] a très-bien rendu l'effet que font les lettres de M^{me} de Maintenon, et ON ne saurait mieux les définir* (S.-BEUVE, *Caus. du lundi*, t. IV, 1852, p. 298). — *Il donnait l'impression [...] d'un de ces vastes magasins où ON ne rencontre jamais les objets rares* (MAUPASS., *Fort comme la mort*, I, 2). — *Je pensais que si ON pouvait aller plus loin, on apercevrait Dieu le père en robe bleue* (FRANCE, *Pierre Nozière*, 1899, p. 11). — [...] *aux bonnes affaires à quoi ON prétendait l'intéresser* (MAURIAC, *Fin de la nuit*, I). — *Si ON veut agir efficacement, si ON veut vaincre, un moment vient toujours où ON est obligé de sauter le pas* (MONTHERL., *Service inutile*, Pl., p. 675). — *Voilà précisément pourquoi ON ne saurait comparer la Révolution française à la Révolution russe de 1917* (BERNANOS, *France contre les robots*, p. 130). — *Comme si ON n'en avait pas vu beaucoup, au cours des siècles, se mettre au service de l'erreur* (MAULNIER, dans le *Figaro litt.*, 26 nov. 1955). — *Ce pourquoi ON agit* (AC., s.v. *fin*). Etc.

L'on après une consonne phonétique : *Le Midi et les pays vigneux n'ont pas, comme L'ON dit, le privilège de l'éloquence* (MICHELET, *Tableau de la France*, T.F., p. 87). — *Comme L'ON frissonne dans les églises sous le parfum des fleurs mêlé au froid des marbres* (FLAUB., *M^{me} Bov.*, II, 5). — *Tôt ou tard L'ON ne se plaît plus qu'avec Dieu* (BARRÈS, *Mystère en pleine lumière*, p. 248). — [...] *si, quelque temps encore, L'ON s'interrogera sur sa fin* (ARLAND, *L'eau et le feu*, p. 100). — *Il a fallu vivre comme L'ON pouvait* (GREEN, *Mont-Cinère*, XVIII). Etc.

L'on en tête de phrase : *L'ON m'apporta tous les papiers d'Ellénore* (B. CONSTANT, *Ad.*, X). — *L'ON m'a pris le bras et l'on m'a serré la main* (TAINE, *Vie et opinions de Fr.-Th. Graindorge*, p. 43). — *L'ON comprend que lorsqu'il se tait, c'est pour penser* (GIDE, *Thésée*, pp. 51-52). — Autres ex. : STENDHAL, *Chartr.*, III ; BALZAC, *Goriot*, p. 152 ; HUGO, *Bug-Jargal*, XII ; GAUTIER, *Jean et Jeannette*, XXIV ; LITTRÉ, s.v. *entretienement* ; BOURGET, *Eau profonde*, II ; ROMAINS, *Knock*, I ; SAINT EXUPÉRY, *Vol de nuit*, XIII ; *Lar. XX^e s.*, s.v. *coussin* ; MONDOR, dans le *Figaro litt.*, 15 oct. 1955 ; E. FARAL, dans *Romania*, 1951, p. 190 ; etc.

Pour l'euphonie on conseille d'éviter *l'on* après *dont* ou devant un mot commençant par [l] et de l'employer après *que* si la syllabe qui suit est [kʃ]. Mais, si la première prescription (après *dont*) est assez bien respectée, les manquements aux deux autres sont loin d'être rares : *Ses yeux noirs où L'ON LISAIT une parfaite assurance* (BARRÈS, *Dérac.*, p. 259). — *Il ne possède rien même si L'ON LUI donne* (JAMMES, *Clairières dans le ciel*, p. 121). — *Que l'on prend, que L'ON LAISSE* (VALÉRY, *Mon Faust*, p. 163). — *Lieu où L'ON LOGE des bœufs* (AC., s.v. *étable*). — *Et telle est son insistance QU'ON COMPREND [...]* (MAURIAC, *Vie de Jésus*, p. 184). — *Ce QU'ON CONCÈDE-RAIT à la vérité* (CAMUS, *Homme révolté*, p. 233). — Autres ex. de *qu'on* devant [kʃ] : VIGNY, *Stello*, VI ; BRUNOT, *Hist.* t. I, p. 18 ; MONTHERL., *Solstice de juin*, p. 46 ; BERNANOS, *Liberté, pour quoi faire ?* p. 84 ; MALRAUX, *Noyers de l'Altenburg*, II, 3 ; GIONO, *Moulin de Pologne*, p. 224 ; BOSCO, *Balesta*, p. 241 ; etc.

Sur tout cela, voir A. GOOSSE, *Les emplois modernes de l'on*, dans *Mélanges de grammaire et de lexicologie fr.*, pp. 1-37.

Hist. — En anc. et moyen fr., *on* pouvait prendre l'article *l'* après une forme verbale se terminant par une voyelle : à côté de *aime on* on avait *aime l'on* : *Tant crie L'ON Noël qu'il vient* (VIL-LON, éd. R.-H., *Poèmes variés*, V). — *Et n'y toucha L'ON point de prime face* (COMMYNES, t. III, p. 169). — *Bien, me dira L'ON, votre regle serve à la mort* (MONTAIGNE, I, 14). — Cet usage

disparaît au début du XVII^e s., tandis que s'instaure l'emploi d'un *t* analogique (cf. § 766, Rem. et Hist.).

Les règles limitant l'emploi de *l'on* au cas d'hiatus n'étaient pas appliquées non plus au XVII^e s., même par Vaugelas (qui pourtant avait contribué à les établir : voir pp. 9-15) : *C'est pourquoy ON ne peut manquer [...]* (p. 384). — *Car L'ON ne dira pas [...]* (p. 338). — *Comme L'ON dit [...]* (p. 323). — *De mesme L'ON dit [...]* (p. 61). — Etc.

726 *Personne* est un pronom nominal singulier s'appliquant aux êtres humains ; il est ordinairement masculin (voir la Rem. 1).

a) Conformément à son origine (cf. Hist.), *personne* peut encore avoir un sens positif, « quelqu'un » « n'importe qui », mais dans des conditions particulières qui lui sont communes avec d'autres auxiliaires de négation (§ 981) :

Elle cherchait le sucrier sans flambeau, de peur de réveiller PERSONNE (BARBEY D'AUR., *Dia-bol.*, Pl., p. 49). — *Il l'a dit au public longtemps avant que PERSONNE songeât à m'attaquer* (ABOUT, *Tolla*, 1856, p. v). — *Je suis meilleur juge que PERSONNE* (AUGIER, *Effrontés*, V, 4). — *Devant sa [= de Saussure] grâce aristocratique et jeune, on ne pouvait imaginer que PERSONNE reproche à la linguistique de manquer de vie* (A. MEILLET, *Linguist. histor. et linguist. générale*, t. II, p. 179). — *Les missionnaires de la turne Utopie ont-ils converti PERSONNE ?* (J. et J. THA-RAUD, *Notre cher Péguy*, t. I, p. 85.)

b) Dans l'usage ordinaire, *personne* s'emploie dans un contexte explicitement négatif, soit dans la dépendance de *sans*, *sans que*, soit comme auxiliaire de l'ad-
verbe *ne* :

Nous nous sommes arrêtés au milieu de la seconde place, sans presque PERSONNE ce jour-là dans ses grands restaurants bon marché (BUTOR, *Emploi du temps*, p. 208). — *Un vieil écrivain nous a quittés sur la pointe des pieds, sans que presque PERSONNE y prête attention* (MAURIAC, dans le *Figaro litt.*, 14-23 juin 1968). — *Non, l'avenir n'est à PERSONNE ! / Sire ! l'avenir est à Dieu* (HUGO, *Ch. du crép.*, V, 2). — *PERSONNE ne sera assez hardi pour le faire* (AC.).

c) Comme d'autres auxiliaires de la négation (§ 982), *personne* a pris par contagion le sens négatif de l'adverbe *ne* qu'il accompagne d'ordinaire :

PERSONNE dans les rues, PERSONNE aux portes de la ville (CHAT., *Itinér.*, Pl., p. 1125). — *Qui vient ? qui m'appelle ? PERSONNE* (MUSSET, *Poés. nouv.*, Nuit de mai).

Remarques. — 1. Devenu pronom indéfini, *personne* est ordinairement masculin :

Je ne connais [...] personne de plus DISTINGUÉ [...] et de plus DÉVOUÉ à ses pupilles qu'elle (JOUHANDEAU, *Carnets de l'écrivain*, p. 309). — *Personne de vous ne parlera-t-il ?* (CLAUDEL, *Tête d'or*, 1^{re} version, p. 133.)

Certains grammairiens estiment que lorsque le sens est « aucune femme », les mots qui s'accordent avec *personne* peuvent se mettre au féminin : *Personne n'est plus que moi votre SERVANTE, votre OBLIGÉE* (LITTRÉ). — *Personne de ces demoiselles n'est SORTIE* (SANDFELD, t. I, p. 355). — *Je ne connais personne HEUREUSE comme cette femme* (LE BIDOIS, § 393). — Mais les ex. observés manquent. Il semble que l'on dirait plutôt, dans ces divers cas, *aucune femme* ou *aucune personne*.

2. Sur les compléments accompagnant *personne*, voir § 353 ; — sur les épithètes (*personne d'autre, personne autre*), § 352, b.

3. On ne peut plus dire °PERSONNE n'est PAS venu. Cf. § 979, b.

Hist. — *Personne* vient du lat. *persona* (lui-même d'origine étrusque), d'abord « masque de théâtre », puis « rôle », enfin « être humain ».

Il est déjà attesté au Moyen Âge dans le rôle de pronom indéfini, tout en gardant le genre féminin, que l'on trouve encore sporadiquement au XVII^e s. : *On l' [= le pestiféré] enferme dedans sa maison sans qu'il puisse sortir, ny que personne y soit ADMISE pour le secourir* (PARÉ, cit. Littré). — *Il n'y a personne au monde si bien LIÉE avec nous [...] qui n'ait en soi [...] des dispositions très proches à rompre avec nous* (LA BR., VI, 59).

Inversement, même quand il était employé comme nom, avec un déterminant, les mots qui s'accordent avec *personne* se mettaient parfois au masc. : *Vous voyez une personne, luy respondis-je, CONSTERNÉ de tant de miracles* (CYRANO DE BERGERAC, *Autre monde*, p. 37). — *Jamais je n'ay veu deux personnes estre si CONTENTS l'un de l'autre* (MOL., *D. Juan*, I, 2). — *Témoignages rendus [...] par des millions de personnes les plus sages, les plus MODÉRÉS qui fussent alors sur la terre* (LA BR., XVI, 34). — *Le peu de personnes qui l'ont vu en sont bien CONTENTS* (MAINTENON, *Lettres*, 6 nov. 1697).

Cette syllepse était particulièrement fréquente si *personne* est repris par un pronom plus ou moins éloigné (comp. § 629, b, 1^o) : *Une personne me disoit un jour qu'IL avoit une grande joye et confiance en sortant de confession* (PASCAL, *Pens.*, p. 108). — *Les personnes d'esprit ont en EUX les semences de toutes les vérités et de tous les sentiments* (LA BR., I, 36). — Cette syllepse se produit encore parfois en fr. contemporain : *Que voulez-vous qu'on devienne auprès des personnes dont on sait que, dès leur naissance et par leur naissance, ILS seront toujours SÛRS d'être plus que vous ?* (P. HERVIEU, *Armature*, VI).

727 *Plusieurs* [plyzjœR], toujours au pluriel, mais pouvant avoir les deux genres sans changer de forme, indique un nombre indéfini supérieur soit à un, soit à deux (cf. § 613).

a) Comme nominal, il ne se dit que des personnes :

Si PLUSIEURS ont conjointement emprunté la même chose, ils en sont solidairement responsables envers le prêteur (Code civil, art. 1887). — *Ceci nous fut redit par PLUSIEURS* (GIDE, *Voy. au Congo*, 28 oct. 1925).

Plusieurs ne s'emploie pas comme objet direct ou comme sujet réel sans s'appuyer sur *en*. On ne dit pas **Je connais PLUSIEURS qui voudraient être à votre place, mais J'en connais plusieurs...*, même s'il n'y a pas d'antécédent. Cf. § 651, e et comp. § 707, b (*beaucoup*).

Il est le plus souvent masculin. Mais le féminin est possible quand il s'agit exclusivement de femmes : *PLUSIEURS étaient amoureuses de lui*.

b) Comme représentant, il se dit des personnes et des choses et il a les deux genres. Le nom ou le pronom représentés peuvent être le noyau d'un complément prépositionnel de *plusieurs*.

Elle le pria de lui indiquer des ouvrages à lire. Il en nomma PLUSIEURS (FLAUB., *Éduc.*, II, 5). — *Il arrive souvent qu'au lieu de comparer à un ou à PLUSIEURS, on compare à la totalité des êtres ou des objets de l'espèce* (BRUNOT, *Pensée*, p. 741). — *Des barques, mollement, se balançant. [...] PLUSIEURS étaient allongées sur les dalles huileuses, pêle-mêle avec des charrettes à bras dételées* (JALOUX, dans Grevisse, *300 dictées progressives commentées*, 11^e éd., p. 53). — *J'ai reproduit au long de mon ouvrage PLUSIEURS des feuilles de signatures* (J. DELAY, *Avant mémoire*, t. I, p. 22).

Hist. — Voir § 613, Hist.

728 *Quelqu'un* [kɛlkœ̃]²⁰, fém. *quelqu'une* [kɛlkyn] ; plur. *quelques-uns* [kɛlkœ̃zœ̃], fém. *quelques-unes* [kɛlkœ̃zyn]. Ce pronom s'emploie toujours pour des réalités nombrables.

20. Prononciation traditionnelle, concurrencée par [kɛlkɛ̃], (vulgaire [kɛkɛ̃]) plur. [kɛlkœ̃zœ̃] : cf. § 25, a, Rem.

a) Comme **représentant**, *quelqu'un* se dit des personnes comme des choses, et il a le genre du nom ou du pronom représentés avant ou après (notamment comme noyau d'un complément prépositionnel de *quelqu'un*).

1° Dans la langue courante, il s'emploie au pluriel pour désigner un nombre indéterminé et peu considérable :

On apercevait le ciel, entre les cimes des arbres. QUELQUES-UNS, d'une altitude démesurée, avaient des airs de patriarches et d'empereurs (FLAUB., *Éduc.*, III, 1). — Il trouvait ouverts sur son piano QUELQUES-UNS des morceaux qu'elle préférait (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 236). — Hier, il ramassait les miettes tombées sur son pantalon [...]. Aujourd'hui il en laisse QUELQUES-UNES (DURAS, *Douleur*, p. 73).

2° Dans la langue littéraire, *quelqu'un* s'emploie aussi au singulier, pour désigner, comme *l'un*, un représentant non précisé de l'ensemble mentionné avant ou après (surtout comme noyau d'un complément prépositionnel de *quelqu'un*) :

L'oiseau qui [...] rapportait au ciel [...] QUELQU'UN de ces monstres [serpents, etc.] (MICHELET, *Insecte*, X). — Si *quelqu'un*, homme ou femme, commet QUELQU'UN de tous les péchés qui causent un préjudice au prochain [...] (Bible, trad. CRAMPON, Nombres, V, 6). — [...] en passant [...] sous QUELQU'UN de ces portiques sacrés (LOTI, *M^{me} Chrysanth.*, XXI). — [...] la faim de QUELQU'UN de ces animaux que nous avons domestiqués (GIDE, *Journal*, t. I, p. 809). — Elle lui demanda s'il n'avait pas trouvé [...] QUELQU'UNE de ces personnes, auxquelles il s'adressait le plus volontiers (FRANCE, *Lys rouge*, XVII). — Je devinais QUELQU'UNE de ces occupations où je ne pouvais suivre Gilberte (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 406). — Il m'arrive souvent de sourire aimablement à QUELQU'UNE de ces enfants (LÉAUTAUD, *Petit ami*, I). — Il avait laissé là-bas un gamin qu'il payait vingt sous par jour, à tâche de surveiller le passage des autos et de l'avertir si QUELQU'UNE s'arrêtait (AYMÉ, *Gustalin*, IX). — Il y en [= des enfants] avait dans les plis de sa robe, d'autres sur le dossier de son fauteuil qui jouaient au trapèze, QUELQU'UN presque sous son bonnet (JOUHANDEAU, *Prudence Hautechaume*, 1980, p. 150). — Cf. Hist.

b) Comme **nominal**, *quelqu'un* ne se dit que des personnes.

1° Dans la langue ordinaire, il s'emploie surtout au masculin singulier pour désigner une personne indéterminée :

Tout dit dans l'infini quelque chose à QUELQU'UN (HUGO, *Contempl.*, VI, 26). — QUELQU'UN a frappé à la porte.

La forme masc. *quelqu'un* est usitée aussi à propos de femmes : Deslauriers leur apprit qu'il [= Frédéric] aimait QUELQU'UN, qu'il avait un enfant, qu'il entretenait une créature (FLAUB., *Éduc.*, III, 4).

Le féminin *quelqu'une* n'est toutefois pas sans exemple : Tu veux faire croire à *quelqu'un* ou à QUELQU'UNE [imprimé en italique] que notre liaison n'existe plus (J. DROUET, lettre à Hugo, citée dans : H. Juin, *V. Hugo*, t. I, p. 778). — Tu ne voudrais pas, répondait-il, si QUELQU'UNE lui reprochait de n'avoir pas de femme (CARCO, *Jésus-la-Caille*, II, 1). — C'est bien la première fois qu'on aura vu M. William faire à QUELQU'UNE un brin de cour (SCHLUMBERGER, *Saint-Saturnin*, I, 7). — Vous avez l'air de QUELQU'UNE qui ne soit pas loin de pleurer (VALÉRY, « Mon Faust », *Lust*, II, 5). — « Mon mari a sûrement trouvé QUELQU'UNE par là, en bas, une ouvrière », disait Ernestine (VAILLAND, *Beau Masque*, II, 3). — Si QUELQU'UNE savait quelque chose d'une autre, [...] qu'elle avertisse la Mère Supérieure (CHAMSON, *Superbe*, p. 468). — Voir aussi l'Hist.

Dans les ex. suivants, il y a une discordance entre *quelqu'un* (employé pour une femme) et le participe passé dont *quelqu'un* devrait déterminer le genre : °QUELQU'UN [= l'impératrice Joséphine] qui en savait autant, qui eut le tort d'en parler mal à propos, malgré son rang en est MORTE (Aimée de COIGNY, *Journal*, éd. Grangé, p. 117). — °Cette seule pensée d'épouser QUELQU'UN que j'ai VUE poupée me paraît comique (FROMENTIN, *Domin.*, XIV).

Remarque. — Accompagné d'une épithète (ordinairement unie par *de* : cf. § 352, b), *quelqu'un*, invariable en genre, sert aussi d'attribut. Le sujet est toujours au singulier : Mon père était QUELQU'UN d'intelligent. — *Après d'elle* [= Jane Austen], Charlotte Brontë paraît QUELQU'UN d'échevelé (GREEN, *Journal*, 26 déc. 1932). — Michelle était QUELQU'UN de discret (J.-J. GAUTIER, *Homme fait*, p. 256).

Sans épithète, *quelqu'un*, invariable en genre et en nombre, équivaut à *quelqu'un d'important* ou de remarquable : Il se croit QUELQU'UN. — Il s'adressait l'éternel reproche de n'avoir pas su être QUELQU'UN (MAUPASS., *Notre cœur*, I, 1). — *M^{me} Monge* est QUELQU'UN (KEMP, dans les *Nouv. litt.*, 5 juin 1947). — *Madame*, c'est QUELQU'UN ! (J.-P. CHABROL, *Rebelles*, p. 357.) — Cela est rare avec un sujet plur. : Comme les officiers sont QUELQU'UN maintenant en ville ! (DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, 1^{er} août 1914.)

La langue pop. a connu aussi faire son QUELQU'UN « faire l'important » avec variation en genre : *Madame fait un peu SA QUELQU'UNE* [dit un voiturier] (BALZAC, *Début dans la vie*, Pl., p. 612). [Imprimé en italique.] Comp. § 591, c. — Autre emploi pop., *C'est quelqu'un* « c'est extraordinaire (d'une chose) » (à Paris surtout) : *Quel incendie ! [...]* Des décombres fumants, monsieur. C'était QUELQU'UN (QUENEAU, *Pierrot mon ami*, F^o, p. 196).

2° Dans la langue soignée, on emploie aussi *quelques-uns* au pluriel, en ajoutant à l'indétermination quant à l'identité une indétermination quant au nombre (comp. *certains*, mais *quelques-uns* indique un nombre peu élevé) :

D'inutile à tous, je devins utile à QUELQUES-UNS (FROMENTIN, *Domin.*, I). — Nous voulons belle l'idée révolutionnaire, qui a pu molester QUELQUES-UNS (BARRÉS, *Dérac.*, p. 297). — [...] une harmonie assez complexe qui n'a pas laissé d'émerveiller ou d'embarrasser QUELQUES-UNS (VALÉRY, *Variété*, Pl., p. 727). — Cette vision qui m'est propre du monde ou des êtres, je ne veux pas mourir sans qu'il en demeure après moi l'expression écrite, [...] fixée dans l'esprit de QUELQUES-UNS, du plus grand nombre possible (MAURIAU, *Dieu et Mammon*, IV). — Sa [= de Nerval] légende, qui aide QUELQUES-UNS à vivre (CAMUS, *Été*, p. 124). — Mais qu'est-ce que cette fin de l'histoire dont QUELQUES-UNS font tout dépendre ? (MERLEAU-PONTY, *Aventures de la dialectique*, Id., p. 12.)

Le féminin est possible, s'il s'agit exclusivement de femmes, mais il est peu fréquent.

Remarques. — 1. Sur la construction de l'épithète se rapportant à *quelqu'un* (*Quelqu'un de gentil*), voir § 352, b.

2. *Quelqu'un*, reprenant un autre *quelqu'un* qui précède, est parfois précédé d'un déterminant démonstratif ou d'un article :

Il faut bien que *quelqu'un* paie et personne ne veut être CE *quelqu'un* (BAINVILLE, *Journal*, 22 août 1922). — Vous savez que j'aime *quelqu'un* [...]. Lors, *quelqu'un*... UN autre *quelqu'un* : UN *quelqu'un* un masculin... s'est mis en travers de ma route... et CE *quelqu'un* me porte exagérément sur les nerfs (FARRÈRE, cit. Sandfeld, t. I, p. 343). — *Quelqu'un* a dû les renseigner [...]. / Et CE *quelqu'un* était renseigné de longue date (SIMONON, *Maigret à New-York*, p. 76).

En dehors de ce cas, l'article est exceptionnel : °La modernité serait le privilège DES *quelques-uns* qui, détachés de leurs contemporains, sont en posture [...] de défricheurs (M. LEIRIS, *Ruban au cou d'Olympia*, p. 241). [°*Quelques-uns* est traité comme un numéral.]

°Un *quelqu'un* pour *quelqu'un* dans le fr. du Québec : C'est un QUÉ'QU'UN qui vous offre de bien nettoyer vos guenilles (Gabr. ROY, cit. Seutin-Clas, p. 1920, avec un autre ex.). Cf. Wartburg, t. II, p. 1412 (SAND et dialectes de l'ouest). — Chez VERL., est-ce aussi régional ? Tel UN QUELQU'UN plus que pressé / Passe outre aux défenses murales ! (Parallèlement, Impénitent.)

Hist. — *Quelqu'un* a été formé au XIV^e s. par composition de *quelque* et de *un*. Chacun a sans doute servi de modèle. — Le pluriel *quelques-uns* a été usité au XVI^e s. : voir Huguet. C'était encore parfois la prononciation au XVII^e s. : voir Brunot, *Hist.*, t. IV, p. 700.

Quelqu'un au sing. comme représentant (ci-dessus, a, 2°) appartenait à l'usage classique : + *Je tâche de l'ajuster sur QUELQU'UN de tous les airs que j'ai jamais sus* (SÉV., 12 sept. 1656). — *Le peintre a voulu exprimer QUELQU'UNE de ses fantaisies* (MONTESQ., *L. pers.*, XCIX).

Quelqu'une nominal féminin (cf. b, 1°) a toujours été sporadique : *Il [= Ronsard] prie QUEL-QUEL'UNE (je ne puis penser que ce soit Cassandre [...]) de lui accorder rondement ce qu'il demande* (MURET, dans Ronsard, éd. V., t. I, p. 141). — * *C'est une loi commune / Qui veut que tôt ou tard je coure après QUELQU'UNE* (BENSERADE, cit. Littré).

729 La langue soignée emploie **qui répété dans un sens distributif**, pour répartir les personnes d'un ensemble.

D'ordinaire *qui* explicite un nom (pluriel ou collectif) [ou des noms] ou un pronom contenus dans la même phrase (cf. § 365, c, redondance par explicitation) :

Culs-de-jatte, aveugles, boiteux, pullulaient autour de lui, [...] QUI sortant des maisons, QUI des petites rues adjacentes, QUI des soupiraux des caves (HUGO, *N.-D. de P.*, II, 6). [Sur la place de *qui*, voir § 265, c, 1°.] — *Les clients de l'hôtel prenaient, QUI du thé, QUI du porto, QUI un cocktail, QUI un whisky au soda* (BOURGET, *Danseur mondain*, p. 32). — *Les adolescents étaient sortis, QUI sur l'âne savant, QUI sur le cheval dressé, QUI sur le chameau, et mon père sur l'éléphant* (MALRAUX, *Antimémoires*, p. 28). — *Saint Louis, Chilpéric, Hildebert, bref les Capétiens et les Mérovingiens, ont taxé d'impôt QUI la noblesse, QUI le clergé* (LE ROY LADURIE, *Carnaval de Romans*, p. 397).

Parfois, selon un usage ancien (cf. Hist.), *qui* est suivi d'un verbe conjugué et ne développe pas un terme qui précède dans la phrase : *QUI apportait un fromage, QUI un sac de noix, QUI un quartier de chèvre, ou un cochon de lait* (SAND, *Maîtres sonneurs*, VIII). — *QUI cherche un sarmement, QUI fend du bois, QUI fourbit les chaudrons* (PESQUIDOUX, *Chez nous*, t. I, p. 80). — *QUI le critiquait, QUI le louait* (HAZARD, *Crise de la conscience européenne*, p. 7). — *QUI l'avait entendu conter le fait au Pialou, QUI dans une auberge* (POURRAT, *Gaspard des Montagnes*, t. I, 1931, p. 195). — *QUI porte une croix, QUI un sabre* (TROYAT, *Ivan le Terrible*, p. 48).

Autre cas où *qui* ne développe pas un terme qui précède dans la phrase : *On imaginait déjà la colline du Pincio en proie à la plus extrême agitation, QUI créant, QUI animant, QUI échangeant, QUI diffusant et rayonnant par-delà les monts et les mers* (dans le *Monde*, 10 juillet 1983, p. 12).

Remarques. — 1. Il est exceptionnel que chacun des *qui* représente une seule personne :

Tous deux partent, QUI en sabots, QUI chaussé à la muette (POURRAT, *Gaspard des Montagnes*, t. I, 1931, p. 71).

2. Il est rare aussi que les *qui* soient accompagnés d'appositions :

Pour être lauréats, ils devaient avoir fait, dans un temps donné, QUI sculpteur, le modèle en terre glaise d'une statue ; QUI peintre, l'un des tableaux que vous pouvez voir à l'École des Beaux-Arts ; QUI musicien, une cantate ; QUI architecte, un projet de monument (BALZAC, *Rabouilleuse*, III).

3. Si *qui* est accompagné d'un syntagme contenant un possessif, on peut avoir l'unipossessif ou le pluripossessif, selon les mêmes règles qu'après *chacun* (§ 719, a) :

Reine de cette cour pleine de solliciteurs empressés autour d'elle, qui pour SON livre, qui pour SA pièce, qui pour SA danseuse, qui pour SON théâtre, qui pour SON entreprise [...] (BALZAC, *Fille d'Ève*, Pl., t. II, p. 133). — *L'auditoire gémit, en voyant, dans l'enfer tout ouvert, qui SON père et qui SA mère, qui SA grand'mère et qui SA sœur* (A. DAUDET, *Lettres de m. m.*, Curé de Cucugnan). [Le fait que les *qui* explicitent un nom singulier collectif favorise le choix de l'unipossessif.]

Ils avaient perdu qui LEUR couronne, qui LEUR sceptre, qui LEUR pourpre (GAUTIER, *Cap. Fracasse*, XIX).

Hist. — *Qui ... qui ...* était déjà usité au XII^e s. ; on trouvait aussi *cui [= à qui] ... cui ...* et *que (neutre) ... que ...* « soit ... soit ... » : *Chascuns a point [= éperonné] QUI cheval, QUI destrier*

(*Couronem. de Louis*, 1504). — *CUI [= à celui-ci] perce piz [= poitrine], et CUI mamelle, / CUI brise braz, et CUI chanole [= clavicule]* (CHRÉT. DE TROYES, *Perceval*, éd. H., 2450-51). — *Tant a [= il y a] haus homes el borc [= dans le bourg] de Saint-Omer, / QUE duc, QUE conte, QUE prince* (*Chevalerie Ogier*, 81). — Ce type de construction, où l'on a au départ des pronoms relatifs, est déjà attesté en latin.

Qui pouvait être suivi d'un verbe : *QUI porte hache, QUI maçe, / QUI flaël [= fléau], QUI baston d'espine* (Renart, éd. R., 654-655). — *QUI casse le museau, QUI son rival èborgne, / QUI jette un pain, un plat, une assiette, un couteau, / QUI pour une rondache empoigne un escabeau* (RÉGNIER, *Sat.*, XI).

Sur *qui ... qui ...*, Vaugelas avait un avis peu favorable : « fort en usage, mais non pas parmi les excellens écrivains » (p. 51). Les autres grammairiens du XVII^e s. étaient partagés.

Que ... que ... se rencontre encore parfois au XVII^e s., spécialement dans *que bien que mal* : *La volatile malheureuse, / [...] / Demi-morte et demi-boiteuse, / Droit au logis s'en retourna, / QUE BIEN QUE MAL elle arriva* (LA F., F., IX, 2). — Cette locution a été remplacée par *tant bien que mal*. On a sans doute un souvenir de La Fontaine dans ces ex. : *QUE BIEN, QUE MAL, Athènes voulait suivre Démosthène* (CLEMENCEAU, *Démosthène*, p. 32). — *Les mots et les idées se cherchent et finissent, QUE BIEN QUE MAL, par se trouver* (A. SECHEHAYE, cit. Sandfeld, t. II, p. 103).

730 **Quiconque**, pronom relatif nominal (§ 697), est aussi employé comme pronom nominal indéfini masculin singulier signifiant « qui que ce soit, n'importe qui, personne ». Cet emploi, rare avant le XIX^e s. (cf. Hist.), est reçu aujourd'hui par le meilleur usage :

Un valet de l'auberge [...] contenait la foule [...], ne laissant passer QUICONQUE qu'il n'eût craché au bassinnet [= payé le prix de sa place] (GAUTIER, *Cap. Fracasse*, IX). — *Défense absolue de parler à QUICONQUE* (A. DAUDET, *Port-Tar.*, III, 3). — *Aujourd'hui, Dumas fils aurait sans doute bien du talent, plus que QUICONQUE* (J. RENARD, *Journal*, 31 oct. 1900). — *La moindre nouvelle prenait toujours plus au dépourvu que QUICONQUE cet homme qui se croyait perpétuellement préparé à tout* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 201). — *Il est impossible à QUICONQUE de se procurer quoi que ce soit touchant cet ouvrage* (DUHAMEL, *Lettres au Patagon*, p. 154). — *La vieille [...] ne lui adressait jamais la parole, non plus qu'à QUICONQUE* (GIDE, *Symphonie past.*, p. 16). — *Et elle défie QUICONQUE parmi vous de se lever et de prétendre [...]* (GIRAUDOUX, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*, II, 12). — *Comme il se produit chez QUICONQUE vivant à l'écart de la société* (LACRETELLE, *Bonifas*, IX). — *Qui d'entre nous accorde à QUICONQUE le droit de juger ?* (SAINT EXUPÉRY, *Pilote de guerre*, p. 144.) — *J'aurais dû plus qu'à QUICONQUE ne lui rien révéler du secret de cette lettre* (MAURICAC, *Pharisienne*, p. 21). — *Les « Français libres » conservaient, vis-à-vis de QUICONQUE, une fierté assez exclusive* (DE GAULLE, *Mém. de guerre*, t. III, p. 43). — *Cette répartition des rôles n'implique aucune exclusive contre QUICONQUE* (Fr. MITTER-RAND, interviewé dans le *Monde*, 2 juillet 1981).

Autres ex. : VILL. DE L'ISLE-A., *Contes cruels*, p. 645 ; P. HERVIEU, *Tenailles*, I, 6 ; MIRBEAU, *Dingo*, IV ; APOLLIN., *Anecdotes*, p. 328 ; PÉGUY, *Esprit de système*, p. 147 ; R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. VII, p. 143 ; CHATEAUBRIANT, *Brière*, p. 51 ; JAMMES, *M. le curé d'Ozeron*, p. 40 ; ESTAUNIÉ, *Labyrinthe*, p. 142 ; CLEMENCEAU, *Démosthène*, p. 99 ; MADELIN, *Foch*, p. 214 ; MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. II, p. 350 ; L. DAUDET, *Stupide XIX^e s.*, p. 200 ; G. LECOMTE, *Le mort saisi le vif*, p. 255 ; MARITAIN, *Questions de conscience*, p. 65 ; MONTHÉRY, *Malatesta*, I, 7 ; CH. DU BOS, *Dialogue avec A. Gide*, p. 47 ; GAXOTTE, *Frédéric II*, p. 99 ; MORAND, *Papiers d'identité*, p. 23 ; DANIEL-ROPS, *Années tournantes*, p. 233 ; THÉRIVE, dans le *Temps*, 13 avril 1939 ; BÉRAUD, *Bois du Templeur pendu*, p. 27 ; HENRIOT, *Temps innocents*, p. 33 ; BENDA, *Exercice d'un enterré vif*, p. 162 ; BERNANOS, *Enfants humiliés*, Pl., p. 778 ; LÉAUTAUD, *Propos d'un jour*, p. 95 ; CARCO, *Morsure*, p. 33 ; HENRI-ROBERT, *Avocat*, p. 43 ; SARTRE, *Réflexions sur la question juive*, p. 162 ; GENEVOIX, *Afrique blanche, Afrique noire*, p. 38 ; FARRÈRE, *Onzième heure*, p. 86 ; JOUHANDEAU, *Essai sur moi-même*, p. 194 ; J.-J. GAUTIER, *Hist. d'un fait divers*, p. 86 ; SALACROU, *Dieu le savait !* p. 48 ; M. BOEGNER, *Exigence acuménique*, p. 197 ; TROYAT, *Barynia*, p. 235 ; PAGNOL, *Gloire de mon père*, p. 106 ; P. EMMANUEL, dans le *Figaro*, 2 avril 1971 ; VERCORS, *Silence de la mer et autres récits*, p. 123 ; CESBRON, *Souveraine*, p. 73 ; GRACQ, *Au château d'Argol*, Pl., p. 72 ; H. BAZIN, *Qui j'ose aimer*, XVIII ; BEAUVOIR, *Deuxième sexe*, t. I, p. 177 ; PÉYRE DE MANDIARGUES, *Point où j'en suis*, p. 15 ; J. LACAN, *Écrits I*, p. 213 ; FROSSARD, *Excusez-moi d'être Franç.*, p. 44 ; etc.

Hist. — Sur l'origine de *quiconque*, voir § 697, Hist. — Selon Wartburg (t. II, p. 1464), l'emploi de *quiconque* comme pronom indéfini est attesté une première fois au XV^e s., dans les *Quinze joyes de mariage*, puis à partir de 1793. Cette indication est erronée : dans les *Quinze joyes, quiconques* est un pronom relatif (voir l'éd. Rychner, p. 19). Littré cite Bourdaloue (sans faire de réserves) : *Il y en a qui se laissent tellement aller à une envie de railler de toutes choses et de quiconque, qu'ils le font sans ménagement et sans égard.* — Voir aussi dans Brunot, *Hist.*, t. VI, p. 1665, un ex. de 1770, tiré d'un édit.

Remarques. — 1. Si *quiconque* comme pronom indéfini nominal appartient au bon usage, il n'est pas correct de le faire suivre de *qui* :

°QUICONQUE de vous QUI restera en arrière sera regardé comme traître. Il faut employer ici *quiconque* comme pronom relatif (§ 697) : *Quiconque de vous restera ...*

2. °Un *quiconque* au lieu de *quiconque* reflète-t-il un usage de l'Ouest ?

Tu n'aimes point qu'UN QUICONQUE se lève sur ton horizon (CHATEAUBRIANT, *Brière*, I). — Comp. un chacun au § 721, a ; °un quelqu'un au § 728, b, 2°, Rem. 2.

731 **Rien** est un pronom nominal s'appliquant aux choses ; les mots qui s'accordent avec lui sont du masculin singulier (genre et nombre indifférenciés représentant le neutre en fr.).

Bibl. — R. MARTIN, *Le mot « rien » et ses concurrents en français*. P., Klincksieck, 1966.

a) Conformément à son origine (cf. Hist.), *rien* s'emploie encore avec un sens positif, « quelque chose », dans des conditions particulières qui valent aussi pour d'autres auxiliaires de la négation (§ 981) :

Ne va pas t'aviser de RIEN changer à ton costume (VIGNY, *Serv. et gr. mil.*, II, 7). — *Vous me désobligeriez si vous touchiez à RIEN* (HERMANT, *Rival inconnu*, XVIII). — *Je vous rends responsable si RIEN s'ébruite dans la presse* (BARRÈS, *Au service de l'Allem.*, p. 189). — *Il m'était interdit d'y RIEN prendre* (FRANCE, *Livre de mon ami*, p. 43). — *La bonne vieille est loin de RIEN soupçonner* (GREEN, *Journal*, 14 août 1934). — *Il n'est plus temps de nous RIEN cacher* (ESTAUNIE, *Appel de la route*, p. 289). — *Croyez-vous qu'on écrive jamais RIEN de définitif ?* (BEAUVOIR, *Mandarins*, p. 107.)

b) Le plus souvent, *rien* s'emploie dans un contexte explicitement négatif, soit sous la dépendance de *sans* ou *sans que*, — soit comme auxiliaire de l'adverbe *ne* :

Un homme de mon âge ne doit pas vivre SANS RIEN faire (DUMAS fils, *Question d'argent*, III, 1). — [...] *se consacra dès lors entièrement à ses travaux, SANS QUE RIEN vint troubler sa studieuse retraite* (L. de BROGLIE, *Savants et découvertes*, p. 98).

Qui NE risque RIEN N'a RIEN (PROV.). — *RIEN NE me verra plus, je NE verrai plus RIEN* (HUGO, *Lég.*, II, 2). — *Comme si de RIEN N'était* : § 244, g. — *N'être RIEN à ..., N'être de RIEN à* : § 244, f. — *Il ne disait trop RIEN* (ou ... °RIEN trop) : § 954, d, 1°.

c) Plus souvent encore que d'autres auxiliaires de la négation (§ 982), *rien* a pris par contagion le sens négatif (« nulle chose ») de l'adverbe *ne* qu'il accompagne d'ordinaire :

Dieu a créé le monde de RIEN (AC.). — *Ce que vous dites et RIEN c'est la même chose* (AC.). — *Que vous a coûté cela ? RIEN* (AC.). — *Voilà deux matinées que je passe à RIEN faire* (MUSSET, *Prem. poés.*, *Trois pierres sur la dune*). — *Inattentif à tout et attentif à RIEN* (HUGO, *Quatre-vingt-tr.*, I, IV, 7). — *Je me retire de longues heures, dérangé par RIEN, calme, insoucieux de l'avenir* (GIDE, *Journal*, 27 août 1938). — *Le passé est réduit à RIEN* (CAMUS, *Été*, p. 33).

De rien est une locution-phrase qui, dans la langue parlée familière, signifie « C'est sans importance » : *Excusez mon indiscrétion, dit Étienne.* / — DE RIEN, DE RIEN, fit Pierre (QUENEAU, *Chiendent*, F°, p. 191).

À cause de cette évolution, *avec rien* et *sans rien* (cf. a) sont devenus synonymes : *Kiki a dit alors qu'il ne voyait pas d'inconvénients à ce que je jette tous mes vêtements par la fenêtre. Il a dit qu'AVEC RIEN sur moi je serais merveilleuse* (GIRAUDOUX, adaptation de : M. Kennedy et B. Dean, *Tessa*, I, 1, 8). — *Elle a dit que Jacob avait dit qu'elle était bien mieux quand elle était SANS RIEN sur elle* (ib., I, 1, 13). — Autres ex. d'*avec rien* (qui a été critiqué) : BAUDEL., *Petits poèmes en pr.*, XXXV ; BARRÈS, *Dérac.*, p. 126 ; BORDEAUX, *Croisée des chemins*, p. 243.

Un résultat de ce glissement de sens est que *rien* mot négatif peut être nié par *ne ... pas* : *Ce n'est pas rien*²¹. Les deux négations s'annulent : « C'est quelque chose ». On a critiqué cet emploi, mais il est entré dans l'usage général :

« Rien ne se fait de rien », disent-ils ; mais la souveraine puissance de Dieu n'est PAS RIEN (JOUBERT, *Pens.*, cit. Robert, s.v. *rien*, I, B, 6). — *Elle* [= la nature] *n'est pas tout, et nous ne sommes PAS RIEN* (BRUNETIÈRE, *Évol. de la poésie lyrique*, t. II, p. 135). — *Cette indépendance ne me coûte PAS RIEN* (J. RENARD, *Journal*, 31 janv. 1898). — *Je n'ai PAS RIEN qu'une façon de m'exprimer* (GIDE, *Journal*, t. I, p. 610). [= J'ai plusieurs ...] — *Ce petit cercle qui ne se croyait PAS RIEN et qui n'était PAS RIEN* (J. et J. THARAUD, *Notre cher Péguy*, t. I, p. 92). — *Ce que je t'apporte aussi n'est PAS RIEN !* (CLAUDEL, *Partage de midi*, p. 103.) — *La consolation [pour de Gaulle], ce n'est pas la tombe de sa fille (qui n'est PAS RIEN, puisqu'il m'a dit : « Je serai enterré avec Anne »)* (MALRAUX, dans le *Figaro*, 26 févr. 1971). — La formule *Ce* (ou *cela*) *n'est pas rien* est particulièrement fréquente :

HERMANT, *Grands bourgeois*, VI ; MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 1359 ; DUHAMEL, *Maitres*, p. 301 ; BREMOND, *Pour le Romantisme*, p. 231 ; MAUROIS, *Cercle de famille*, p. 281 ; THIBAUDET, *Hist. de la litt. fr. de 1789 à nos jours*, p. 182 ; MAURICAC, *Sagouin*, p. 61 ; MONTHERL., *Jeunes filles*, p. 239 ; BERNANOS, *Journal d'un curé de camp*, Pl., p. 1223 ; DANIEL-ROPS, *Hist. de l'Église*, Grand siècle des âmes, p. 150 ; P.-H. SIMON, dans le *Monde*, sélection hebdom., 7-13 sept. 1967 ; BARTHES, *Mythologies*, p. 245 ; etc.

Hist. — 1. *Rien* vient du lat. *rem*, accusatif de *res* « chose ». (Le nominatif *res* a laissé quelques rares traces en anc. fr. : cf. A. Henry, dans *Romania*, 1971, pp. 388-391.)

Rien s'est employé comme nom féminin signifiant « chose » jusqu'à la fin du XVI^e s. : *Amor veint* [= vainc] *tute RIEN* (*Proverbes franç.*, 89, éd. Morawski). — *Car a nule RIEN je n'entens* (*Rose*, 586). — *Pour vous faire croire qu'il vous aime sur toutes RIENS* (*Satyre Ménippée*, Harangue du cardinal de Pelvé).

Dès le XII^e s., il se construisait aussi avec *ne*. — À partir du XIV^e s., on le trouve dans les textes avec un sens négatif : *Ay longuement séjourné à RIENS faire à grands despens* [= frais] (JEAN LE BEL, cit. Martin, p. 277). — *Les aucuns* [...] *eurete du gagnage* [= Certains eurent du gain] *bien et largement, les autres ung peu et les autres RIENS* (Jean de HAYNIN, *Mémoires*, éd. Brouwers, p. 81). — Ex. classiques : *J'y vendrai ma chemise, et je veux RIEN ou tout* (RAC., *Plaid.*, I, 7). — *Et comptez-vous pour RIEN Dieu qui combat pour nous ?* (ID., *Ath.*, I, 2.) — *Passer tranquillement, sans souci, sans affaire, / La nuit à bien dormir, et le jour à RIEN faire* (BOIL., *Sat.*, II). — *Tous les esclaves sont occupés à garder nos femmes et à RIEN de plus* (MONTESQ., *L. pers.*, CXV).

2. *Ne ... rien* a eu le sens de *ne ... pas* depuis l'anc. fr. jusqu'au XVII^e s. : *J'ay si grant desir d'y venir / Que l'aler ne m'est RIENS grevable* [= désagréable] (GRÉBAN, *Passion*, 29454). [Avec l's dit adverbial : § 923.] — Cet emploi subsiste en Suisse et en Franche-Comté : *Et force-moi ce feu, ça ne chauffe RIEN du tout ce matin !* (B. CLAVEL, *Saison des loups*, p. 14.)

Pour *RIEN ne sert de*, voir § 278, Hist. 3.

21. À distinguer du cas où les deux négations forment redondance : *Ce n'est pas rien = ce n'est rien*. Cf. § 979, b, Hist.

732 Observations particulières sur *rien*.

a) Sur la construction de l'épithète (*rien d'autre, rien autre*), voir § 352, b ; — sur *rien autre chose*, voir *ib.*, Rem. 2 ; — sur *rien de plus, etc.*, voir *ib.*, Rem. 3 ; — sur *rien (de) moins que*, voir *ib.*, Rem. 4.

b) Sur la place de *rien* objet direct, voir § 295, d.

c) *Rien* négatif est renforcé dans diverses formules, certaines hyperboliques :

Absolument rien. Rien du tout (qui s'emploie aussi comme nom : cf. e, ci-dessous). — *Il faudra dès demain lui faire un trousseau, dit Sylvie, elle n'a RIEN DE RIEN* (BALZAC, *Pierrette*, V). — *Les trouvailles de ces loustics sont ordinairement TROIS FOIS RIEN* (HERMANT, *Ainsi parla M. Lancelot*, p. 41).

Rien s'emploie souvent par exagération pour « peu de chose » : *Il a eu cette maison, ce domaine pour RIEN* (AC.). — *Il ne m'a donné que cent francs, [...] c'est moins que RIEN* (AC.). Aussi pour « peu de temps » : *Il a mangé son bien en moins de RIEN* (AC., s.v. *moins*).

d) Autres valeurs de *rien*.

1° Le pronom indéfini a été renominialisé au masculin, dans le sens « chose de peu d'importance » ; ce nom varie au pluriel :

Il dit toutes sortes de RIENS (DUHAMEL, *Civilisation*, p. 244).

Les syntagmes *rien du tout* et *rien qui vaille* ont été aussi nominalisés (le second est vieilli) dans le sens « chose ou personne sans importance ». Ces noms ne varient pas au pluriel : *Les enfants en meurent quelquefois de ces petits RIEN DU TOUT qui leur manquent* (A. DAUDET, *Évangéliste*, p. 37). — *Des revenants, [...] des fantômes, des RIEN DU TOUT* (IONESCO, *Chaises*, p. 165). — Ex. à ne pas imiter : [...] *faut-il qu'il traite Racine et Shakespeare de RIENS du tout* (MONTHERLANT, *Carnets*, cité par Aristide, dans le *Figaro*, 14 juillet 1973). — *Comme des pleutres ou des RIENS qui vaillent* (J. SANDEAU, *Roche aux mouettes*, XIII).

Rien du tout appliqué à une femme est féminin : *Et pour quoi ? reprenait Denise, pour UNE rien du tout* (ZOLA, *Au Bonheur des Dames*, VIII). — Cf. § 481, a.

2° *Rien* adverbe : « nullement » : cf. § 731, Hist. 2 ; — « très » en fr. pop. parisien, voir § 954, f. — *Rien que* « seulement » : § 982, b.

733 Néant comme pronom nominal n'a plus que des emplois limités.

Les principaux sont la locution *réduire à néant* et *néant* comme mot-phrase négatif, surtout du langage administratif : *Signes particuliers* : NÉANT.

Hist. — De l'anc. fr. *nient* (var. *neient*, etc.), lui-même du lat. vulg. **ne gentem* (de *gens* « peuple ») : *Jo n'en ferai NIENT* (Rol., 787). Il a été évincé par *rien*. — Avec *ne*, il servait aussi d'adverbe comme *pas* aujourd'hui : *Jo ne vus aim NIENT* (Rol., 307). Cet emploi subsiste en wallon et en picard, sous des formes diverses, le plus souvent *nin* [nɛ̃]. Assez curieusement, on entend ces formes dans le fr. régional de Belgique chez des locuteurs qui ne parlent plus le dialecte, ou plutôt qui ne gardent du dialecte que cette négation, qu'ils utilisent consciemment.

734 *Autre chose, grand-chose, quelque chose, peu de chose* servent de pronoms nominaux, dans lesquels *chose* a perdu sa valeur et son genre de nom. Les mots qui s'accordent avec ces locutions se mettent au masculin singulier (genre et nombre indifférenciés à valeur de neutre) [voir cependant a, Rem. ; c, Rem. 1 ; d, Rem.].

Sur la construction de l'épithète (*quelque chose de beau*), voir § 352, b.

a) *Autre chose* :

AUTRE CHOSE allait suivre (GREEN, *Chaque homme dans sa nuit*, p. 339). — *Le trouble, ici, vient d'AUTRE CHOSE, que nous avons dit* (LE BIDOIS, § 1226). — Comme substitut d'un adjectif (fam.) : *Je peux faire des étapes comme aujourd'hui, à la file, sans être AUTRE CHOSE que fatiguée* (GIONO, *Hussard sur le toit*, Pl., p. 502). — Sur *rien autre chose*, voir § 352, b, Rem. 2.

Attribut répété en tête de sous-phrases coordonnées (la seconde étant souvent averbale) : AUTRE CHOSE est en effet une simple variation de grandeur, AUTRE CHOSE un changement de forme (BERGSON, *Évolution créatrice*, p. 84). — AUTRE CHOSE est la culture, AUTRE CHOSE la conduite de la vie (M. BRION, *Laurent le Magnifique*, p. 144).

Remarque. — *Chose* garde sa valeur de nom féminin dans des phrases telles que les suivantes :

TOUTE autre chose me plairait mieux. QUELLE autre chose désirez-vous encore ?

Il n'est pas fréquent de trouver *autre chose* sans déterminant traité comme s'il contenait le nom *chose* : *Il y avait AUTRE CHOSE — plus grave, plus BLESSANTE — que je devinais [...] et qui autorisait tous les espoirs* (M. TOURNIER, *Météores*, p. 341).

b) *Grand-chose* « beaucoup » s'emploie le plus souvent avec une négation explicite, ne, sans ou sans que :

Ni vous ni moi ne connaissons GRAND'CHOSE de la guerre (MALRAUX, *Espoir*, p. 105). — *Il n'a jamais fait GRAND'CHOSE de bon. — Il faut être de son temps, aimait-il à dire, sans que cela l'engageât à GRAND'CHOSE* (ARAGON, *Voyageurs de l'impériale*, I, 4).

La négation peut aussi être *pas* (cf. § 972) : *Je me suis beaucoup agité pour pas GRAND'CHOSE* (GIDE, *École des femmes*, M.L.F., p. 76). — Et, alors que *grand-chose* ne peut pas être sujet (sauf sujet réel d'un verbe impersonnel), *pas grand-chose*, comme *peu de chose*, peut jouer ce rôle : *Il se peut que d'ici à 1972 pas GRAND'CHOSE ne soit changé pour les habitants d'Okinaawa* (dans l'*Express*, cit. Gaatone, ouvrage cité avant le § 970, p. 198). — Cf. Rem. ci-dessous.

Grand-chose se trouve parfois dans des phrases de forme positive, l'idée implicite étant négative : *Cela veut-il dire GRAND'CHOSE ? (= Cela ne veut pas dire grand-chose.) — Vraiment il semblait que j'eusse là du mérite et que ce que je supprimais fût GRAND'CHOSE !* (GIDE, *Porte étr.*, Journal d'Alissa, 4 juillet.) — En revanche, *grand-chose* purement positif est un archaïsme rare : *Elles ne sont rien et paraissent GRAND'CHOSE* (A. SUARÈS, *Sur la vie*, t. II, p. 159). — *C'est déjà GRAND'CHOSE* (PONGE, cit. Rob.).

Sur *rien grand-chose*, voir § 352, b, Rem. 2.

Hist. — *Grand-chose* positif à l'époque classique : *Je voudrais, m'en coûtast-il GRAND'CHOSE, / Pour la beauté du Fait, avoir perdu ma Cause* (MOL., *Mis.*, I, 1). — C'est en 1932 que l'Acad. a remplacé *grand-chose* par *grand-chose* (cf. § 529, Rem. 2, Hist.), mais l'ancienne forme se rencontre encore, même sous la plume de philologues (FARAL, dans *Romania*, 1953, p. 110 ; LECOY, *ib.*, 1974, p. 428 ; etc.).

Remarque. — La langue familière emploie *pas grand-chose* comme nom invariable, aux deux genres, pour désigner quelqu'un que l'on méprise : *Pour leur mettre le pied sur la gorge, à toutes ces PAS GRAND'CHOSE* (ZOLA, *Bonheur des D.*, VI). — *Depuis qu'il avait eu le malheur de tuer une nuit, d'un coup de poing, un PAS GRAND'CHOSE* (COURTELINE, *Boubouroche*, III). — *De la voir acheter des choux au petit Martin, un sale coco, un PAS GRAND'CHOSE, il en avait reçu un coup dans l'estomac* (FRANCE, *Crainquebille*, p. 53). — *C'était bien une PAS GRAND'CHOSE* (HENRIOT, *Livre de mon père*, p. 240).

c) *Quelque chose* :

QUELQUE CHOSE a gémi dans ton cœur (MUSSET, *Poés. nouv.*, Nuit de mai). — QUELQUE CHOSE de mystérieux se présentait tout naturellement à mon esprit (BARRÈS, *Grande pitié des égl. de Fr.*, p. 330). — *Pour bien juger de QUELQUE CHOSE il faut s'en éloigner un peu, après l'avoir aimé* (GIDE, *Journal*, 27 mars 1924). — Par euphémisme : *S'il m'arrivait QUELQUE CHOSE (= un malheur, surtout la mort).*

Quelque chose, attribut, au sens de « personnage ou chose considérables » : *Vous serez QUELQUE CHOSE dans le monde [...] quand vous serez porté par deux ou trois salons* (STENDHAL, *Vie de H. Brulard*, XL). — [Comp. *quelqu'un* au § 728, b, 1^o.] — *Une somme pareille, c'est QUELQUE CHOSE* (*Dict. contemp.*, avec la mention peu justifiée « pop. »).

Remarques. — 1. *Chose* garde sa valeur de nom féminin dans des phrases comme les suivantes :

C'est assomant, quelque chose INSIGNIFIANTE qu'on fasse, de penser que des yeux vous voient (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 151). — *Il y a toujours [...] quelque chose* URGENTE qui doit être FAITE (MAUROIS, *Art de vivre*, p. 118).

Dans les ex. suivants, comme au XVIII^e s. (cf. Hist.), *quelque chose*, quoique pouvant être considéré comme pronominal, est traité en féminin :

Quelque chose ne m'est pas SOUMISE (CLAUDEL, *Tête d'or*, 2^e version, p. 340). — *On ne peut agrandir quelque chose* qu'ELLE ne se transforme bientôt jusque dans sa qualité (VALÉRY, *Regards sur le monde actuel*, p. 173). — *Quelque chose* de plus intime que la vie même était comme SUSPENDUE en lui (BERNANOS, *Sous le soleil de Satan*, Pl., p. 142). — *Quelque chose* qui se déroule moins qu'ELLE ne s'arrache (PONGE, *Rage de l'expression*, Poésie, p. 197). — *On prit l'habitude [...] de se sacrifier pour quelque chose* dont on ne savait rien, sinon qu'il fallait mourir pour qu'ELLE soit (CAMUS, *Homme révolté*, Pl., p. 572). — *Chaque mur* de brique vous rappellera *quelque parole* de Cécile, *quelque chose* que vous avez LUE ou APPRISE pour pouvoir lui en faire part (BUTOR, *Modification*, 10/18, p. 87). — *Ce qui s'est passé dans la chambre* ne s'est pas arrêté. *Quelque chose* ne s'est pas INTERROMPUE. *Une douleur* à laquelle je veille (H. CIXOUS, *Angst*, p. 151).

Hist. — Au Moyen Âge, *chose* gardait, dans cette expression, son genre étymologique. MOL. écrit encore : *Cela n'est-il pas merveilleux [...] que j'aye quelque chose dans la teste* qui [...] fait de mon corps tout ce qu'ELLE veut ? (D. Juan, III, 1.) Et même MONTESQ. : *Si je savais quelque chose qui me fût utile, et qui fût préjudiciable à ma famille, je LA rejetterais de mon esprit* (*Mes pensées*, 11). — Vaugelas (pp. 220 et *464 suiv.), tout en admettant que l'oreille demande parfois qu'on donne un adjectif fém. à *quelque chose*, estimait qu'il était « beaucoup plus fréquent, plus François, et plus beau » de lui donner un adjectif masc.

2. *Quelque chose* est transformé en nom masculin quand il est précédé d'un déterminant :

Ce QUELQUE CHOSE de gai, de rieur, qui frappait en elle dès l'abord (MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 910). — Avec l'adjectif *petit* (fam.) : *Je ferai ce que je dois, et même un petit QUELQUE CHOSE en plus* (MALLET-JORIS, *Mensonges*, p. 120).

d) *Peu de chose* :

Le talent sans génie est PEU DE CHOSE. *Le génie sans talent* n'est rien (VALÉRY, *Mélange*, Pl., p. 375).

Remarque. — Dans cet ex., *peu de chose* est traité comme un féminin : *Il vous* [à Diderot] restera tout court le titre de l'Encyclopédie, le titre, pas la doctrine, que vous ne pouvez guère reprendre à votre compte. *Peu de chose* et bien REFROIDIE (BARRÈS, *Maîtres*, p. 179).

735 **Tel**²² marque une identification volontairement imprécise.

a) Comme nominal, à propos de personnes.

1^o Dans les expressions *tel ou tel*, *tel et tel* (plus rare) pour des personnes qu'on ne veut pas désigner plus précisément (synonymes : X ou Y).

22. Sur *tel* comme déterminant et comme adjectif, voir §§ 619-620.

Je sais bien que TEL OU TEL est avare (H. de RÉGNIER, *Bon plaisir*, p. 213). — *Je ne m'occupe pas de savoir ce que penseront de ceci* TELS OU TELS (BERNANOS, *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1069). — *On comptait parmi les coupables* TELS ET TELS (AC., s.v. *compter*). — *Si je n'avais pour amis* TEL ET TEL (BOURGET, *Physiol. de l'amour moderne*, XXII). — Au fém. s'il s'agit de femmes : *Celles* [= les faveurs] que je n'avais pu obtenir d'Albertine, *les espérances* [...] de TELLE OU TELLE qui m'avait quitté le soir en me disant un mot, en me jetant un regard ambigu (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 944). — *Un cercle se forme autour de moi, tandis que je picore* TEL OU TELLE (P. GUTH, dans le *Figaro litt.*, 7 juillet 1951).

2^o Devant une proposition relative, dans des proverbes ou des vérités générales, où l'on pourrait traduire *Tel qui* (au singulier) par *Celui qui* ou *Il y en a qui* :

TEL fiancé QUI n'épouse pas (prov.). — TEL, aujourd'hui, QUI commande impunément un dîner de six louis pour lui seul dans un restaurant de Paris eût été jugé par eux [= des moralistes grecs] aussi coupable [...] que TEL autre QUI donnerait en pleine rue un rendez-vous trop intime (LOUÏS, *Aphrodite*, Préf.). [Comp. b, 1^o.]

Appliqué à un cas particulier : *Et TEL QUI se croyait détesté de moi* n'en revenait pas de se voir salué avec un grand sourire (CAMUS, *Chute*, p. 60). — Comp. un tel ci-dessous, c).

Hist. — Comme pronom neutre, *tel* est un archaïsme : *Pour s'entendre, il n'est TEL que de s'aimer* (FRANCE, *Pierre Nozière*, I, 5). Cf. Wartburg, t. XIII, 1^{re} partie, p. 55. Usage normal : *Il n'est rien de tel*. — Autre cas, non prévu par Wartburg : [Des paysans à Rousseau, qui herborise :] *C'est telle chose, cela sert à TEL* (BERN. DE SAINT-P., *Vie et ouvrages de J.-J. Rouss.*, p. 165).

b) *Tel* comme représentant à propos de personnes ou de choses, dans la langue écrite.

1^o *Tel ... tel autre* (ou *un autre*) ..., s'emploie d'une manière distributive, comme *Celui-ci ... celui-là ...* ou *L'un ... l'autre ...* :

On trouve en moyenne 24 religieuses par maison de femmes. TELLE, à Saint-Flour, élève cinquante pensionnaires ; une autre, à Beaulieu, instruit cent externes ; une autre [...] (TAINE, *Orig. de la Fr. contemp.*, t. III, p. 260). — *Plusieurs* [dames] [...] soupçonnaient que son aventure avec M. Roux n'était pas tout à fait innocente ; quelques-unes le disaient. TELLE l'en blâmait, TELLE autre l'en excusait ; TELLE autre enfin l'en approuvait (FRANCE, *Anneau d'améthyste*, p. 9). — *Onze sections* ! [...] TELLE concerne la géographie et la navigation, TELLE autre l'anatomie et la zoologie (DUHAMEL, *Manuel du protestataire*, p. 112). — *Sur tous les meubles étaient posés d'extraordinaires petits personnages* [...]. TELS étaient bénéfiques, TELS autres maléfiques (MALRAUX, *Noyers de l'Altenburg*, p. 76).

Comme nominal, à propos de personnes : *Dans la même séance où l'Assemblée décréta l'abolition de la Noblesse, elle avait reçu une députation étrange qui se disait celle des députés du genre humain*. [...] TELS furent émus, d'autres riaient (MICHELET, *Hist. de la Révol. fr.*, III, 12).

2^o Devant un syntagme nominal introduit par *de*, avec le même sens que *un* (au singulier), *certain* (au pluriel) :

Sa robe de dessus était de mousseline de Siam brodée en or passé, grand luxe, car TELLE de ces robes de mousseline valait alors six cents écus (HUGO, *H. qui rit*, II, III, 7). — *En dormant j'avais [...] retrouvé TELLE de mes terreurs enfantines comme celle que mon grand-oncle me tirait par mes boucles* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 4). — *À diverses époques, TELS d'entre eux* [= les noms propres] sont refaits [...] sur un modèle plus ancien (DAUZAT, cit. Sandfeld, t. I, § 237).

Tel ou tel se construit de même, mais peut aussi représenter un nom qui précède : *L'irritation que TELS OU TELS de leurs actes lui causaient* (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 578). — *À plusieurs reprises une phrase, TELLE OU TELLE, de la Sonate revenait, mais chaque fois changée* (ib., p. 259).

c) **Un tel** s'emploie à la place d'un nom propre, lorsqu'on ne veut ou ne peut nommer la personne plus précisément :

En l'an 1600 ou en l'an 1500, UN TEL, de tel village, a bâti cette maison pour y vivre avec UNE TELLE son épouse (LOTI, *Ramuncho*, p. 163).

On écrit aussi *Un Tel* ou *Un tel* ou *un Tel*, avec une ou des majuscules ; *untel* ou *Untel* en un mot : *Madame UNE TELLE s'est levée et a dit [...]* (GREEN, *Journal*, 30 mars 1943). — *Ils me donnaient des nouvelles de UNTEL* (HOUGRON, *Anti-jeu*, p. 119). — *Le problème ne se présentait à lui que sous une forme théorique. Tel homme a été tué dans telles et telles conditions. UNTEL et UNTEL sont suspects* (SIMENON, *Maigret à New-York*, p. 147). — *Tu as l'air drôle, UNTEL, lui dit-elle. / [...] / Oui, UNETELLE, je me sens drôle, fit-il* (QUENEAU, *Chiendent*, p. 19).

À propos d'une femme, on dit *une telle* : ci-dessus ex. de Loti, Green, Queneau. Parfois un tel après un titre : *Mademoiselle le Dr. UN TEL* (BRUNOT, *Pensée*, p. 90). — *Je suis Mademoiselle Untel* (M.-Th. HUMBERT, *À l'autre bout de moi*, p. 158).

Au pluriel, *un tel* reste invariable, comme les noms de familles : *Tiens... les UN TEL* (A. DAUDET, *Immortel*, VI). — *Chez les UN TEL* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 515).

Un tel s'emploie parfois de manière distributive, comme *tel* (cf. b, 1^o) : UN TEL néglige le bain rituel, tel autre n'est pas exact à la prière (J. et J. THARAUD, cit. Sandfeld).

Hist. — *Un tel* était déjà employé pour suppléer un nom propre au XVII^e s. : *Madame UNE TELLE* (MOL., *Mis.*, III, 5). — Mais *tel* seul suffisait : **TEL vient de mourir à Paris de la fièvre qu'il a gagnée à veiller sa femme, qu'il n'aimait point* (LA BR., XI, 64). — Avec un titre, *tel* était encore usité au XIX^e s., mais surtout dans les expressions *tel ou tel*, *tel et tel* (comp. a, 1^o) : *De vieux révolutionnaires ne marchent plus qu'avec une épithète comme les dieux d'Homère : c'est toujours le respectable Monsieur TEL, c'est toujours l'inflexible citoyen TEL* (CHAT., *Mém.*, III, II, VI, 15). — *Si j'étais madame la duchesse TELLE OU TELLE* (DUMAS fils, *Dame aux cam.*, XV). — *Les œuvres de messieurs TELS OU TELS* (GAUTIER, *Jean et Jeannette*, XIX). — *Messieurs TELS ET TELS* (HUGO, *Nap.-le-Petit*, V, 9).

736

Tout.

Bibl. — Voir § 615.

Sur la prononciation au Québec, voir § 615, Note.

a) **Tout** [tu] masculin singulier à valeur de neutre s'emploie comme nominal au sens de « toutes les choses » :

Vous mesurez TOUT à votre toise (VIGNY, *Chatt.*, I, 2). — *TOUT est bien qui finit bien* (prov.). — *TOUT vient à point à qui sait attendre* (prov.) [cf. § 1058, a, 2^o, Rem.]. — *D'un homme pareil, on peut s'attendre à TOUT.* — *Une bonne à TOUT faire.*

La langue littéraire emploie parfois *tout* pour des personnes (« tout le monde ») : *TOUT avait fui, même les médecins* (CHAT., *Mém.*, IV, I, 15). — *Qu'on m'ouvre bien vite, ou je ferai TOUT pendre* (AL. DUMAS, *Reine Margot*, XXXV). — *Les femmes en sabots cirés, les paysans en blouse neuve, les petits enfants qui sautillaient nu-tête devant eux, TOUT rentrait chez soi* (FLAUB., *M^{me} Bov.*, I, 9). — [Cet emploi aujourd'hui assez rare, était courant jadis : *Tués TOUT ! Tués TOUT !* (FROISS., *Chron.*, S.H.F., t. IX, p. 43). — *Femmes, Moine, vieillards, TOUT estoit descendu* (LA F., *F.*, VII, 8).]

Sur la place de *tout* objet direct, voir § 295, d, Rem. 1.

Tout s'emploie souvent pour annoncer ou rappeler un ensemble explicité, au moins partiellement, après ou avant : *TOUT tournait autour d'eux, les lampes, les meubles, les lambris, et le parquet* (FLAUB., *M^{me} Bov.*, I, 8). — *Les citernes, les bassins, les viviers, TOUT était infecté* (A. DAUDET, *Lettres de m. m.*, p. 242). — Sur les problèmes d'accord, voir § 439, c, 2^o.

Tout entre dans un grand nombre de formules figées et de locutions : *envers et contre tout* (§ 1012bis, Hist.), *à tout prendre, avant tout, après tout, malgré tout, comme tout* (qui marque le haut degré : § 954, h), etc. — Il est agglutiné dans *partout, surtout*.

Sur et *tout* équivalent de *etc.*, cf. § 220, a, 6^o. — Sur *tout* supplantant universel, voir *ib.*, b, 3^o; par ex. avec la fonction d'un adjectif : *Il est TOUT, sauf intelligent.*

b) **Au pluriel, tous** [tus] peut être nominal ou représentant.

1^o Comme **nominal**, il désigne des personnes (la totalité, soit du genre humain, soit d'une collectivité particulière) :

Jésus-Christ est mort pour le salut de TOUS (AC.). — *Donnez à TOUS. Peut-être un jour TOUS vous rendront !* (HUGO, *Ch. du crép.*, XV.) — *Le tumulte s'apaisait [sur un bateau] ; TOUS avaient pris leur place* (FLAUB., *Éduc.*, I, 1).

Comme objet direct, seulement pour marquer des oppositions : *J'aime TOUS et n'accuse aucun* (VERL., *Sag.*, I, 2). — *Tous les connaissent et ils connaissent TOUS* (S.-BEUVE, *Mes poisons*, p. v). [Formule analogue : R. ROLLAND, *Âme enchantée*, t. II, p. 343.] — *Mais aimer tout au monde, aimer TOUS, quelle vocation inconfortable !* (F. DESONAY, *Roman fr. d'aujourd'hui*, p. 104.)

Tous se met au féminin (*toutes*) s'il s'agit exclusivement de femmes : *Elle [= Aphrodite] le transforma en un beau jeune homme qui plairait à TOUTES* (HENRIOT, dans le *Monde*, 4 avril 1956). — *Toutes* est coordonné à *tous* quand on veut spécifier qu'il s'agit aussi bien des femmes que des hommes : *M. Gaston Defferre qui serre les mains de TOUTES et de tous* (*ib.*, 11 mars 1983, p. 11).

Comme *tout* (a ci-dessus), *tous* peut annoncer ou rappeler des termes qui l'explicitent après ou avant : *TOUS, les hommes et les femmes ... — Les hommes et les femmes, TOUS ...*

2^o Comme **représentant**, *tous* concerne des choses aussi bien que des personnes, et il prend le genre du nom ou du pronom représentés :

Son cœur battait vite sous l'étreinte de ses espérances. TOUTES étaient mortes, maintenant ! (FLAUB., *Éduc.*, I, 5). — *Il fut fêté par ses concitoyens, TOUS vinrent au-devant de lui* (AC.).

Tous, toutes s'emploient en particulier par redondance (§ 365, c) pour expliciter l'extension d'un nom ou d'un pronom : *Je crois que l'odeur des cerises les avait TOUS un peu grisés* (A. DAUDET, *Lettres de m. m.*, p. 146). — *Les journées se passèrent TOUTES ainsi* (AC.). — Autres ex. au § 615, b, 2^o, Rem.

Dans ce dernier emploi, certains grammairiens voient *tous* adjectif. Mais la prononciation [tus] et la comparaison avec *chacun* (qui n'est que pronom : § 718, c) contredisent cette opinion.

Hist. — *Tretout*, forme renforcée de *tout* (avec *très*), qui a appartenu jusqu'au XVI^e s. à la langue générale, aussi bien comme déterminant que comme pronom ou comme adverbe, et qui subsiste dans les dialectes de presque tout le domaine d'oïl, n'est guère attesté dans des textes écrits, depuis le XVII^e s., que pour représenter le parler paysan : LA F., *Je vous prends sans verd*, XIV ; MARIV., *Mère confidente*, II, 1 ; SAND, *Pet. Fadette*, XL ; CLAUDEL, *Ann. faite à M.*, II, 1 ; VINCENOT, *Pape des escargots*, p. 189 (*tertous*). C'est sans doute par plaisanterie ou pour imiter la langue de Montaigne que M^{me} DU DEFFAND écrivait à Voltaire en 1759 : ** Savez-vous l'envie qu'elle [= votre lettre] m'a donnée ? c'est de jeter au feu tous les volumes de philosophie, excepté Montaigne, qui est le père à TRETOUT* (dans E. Ritter, *Quatre dict. franç.*, p. 230). — La forme masculine à valeur de neutre est dans RAMUZ : *Je repris : / — Comme ça, tout a été raclé. / Il me dit : / — TRÈS TOUT* (*Vie de Samuel Belet*, II, 12).